

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5 00
UNION POSTALE	8 00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur : HENRI BOURASSA

AUTOUR DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

La lettre de M. Laporte — La conférence du P. Llandé — Petite mise au point

M. le sénateur Dandurand nous prie de publier la lettre que vient de lui adresser son collègue M. Laporte. On en trouvera ailleurs le texte intégral. Cette lettre suggère, dans la première lecture, quelques observations. On nous permettra d'en transcrire tout de suite quelques-unes.

M. Laporte fait d'abord une distinction entre l'école obligatoire et l'instruction obligatoire. Il déclare qu'il ne croit pas « opportun de rendre l'école obligatoire » ; il ajoute que « le Conseil de l'Instruction publique devrait demander à la Législature de Québec d'adopter une loi qui FORCERAIT les parents à donner à leurs enfants — à l'école ou à domicile — une instruction suffisamment complète ». Et, plus loin, dans la pratique, cette distinction entre l'école et l'instruction obligatoire : Pour les gens suffisamment à l'aise pour se payer le luxe de professeurs spéciaux, cela signifie simplement quelque chose ; mais pour les autres, pour la foule, pour la très grande masse des cultivateurs, des ouvriers, des employés de bureau, etc., l'instruction obligatoire peut-elle être autre chose que l'école obligatoire ?

Deuxième point. M. Laporte écrit : « Je suis d'avis que le Conseil de l'Instruction publique devrait demander à la Législature de Québec d'adopter une loi qui FORCERAIT les parents à donner à leurs enfants — à l'école ou à domicile — une instruction suffisamment complète pour permettre à ceux-ci d'entrer aux écoles industrielles, ainsi qu'aux écoles techniques ou à celles des hautes études commerciales ». Le texte de M. Laporte est très catégorique en ce qui concerne la contrainte, l'est-il autant pour ce qui est de la somme de connaissances qu'il veut imposer par la force ? Il parle d'« instruction suffisamment développée pour permettre à ceux-ci [aux enfants] d'entrer aux écoles industrielles, ainsi qu'aux écoles techniques, ou à celles des hautes études commerciales ». Ecoles industrielles, écoles techniques, écoles des hautes études commerciales, voilà des institutions qui poursuivent des objets complètement distincts et dont la fréquentation peut supposer une somme de connaissances préalables assez variable. Pour laquelle des trois opte M. Laporte ? Puis, entend-il que la loi force les parents à tenir leurs enfants, tous leurs enfants, à l'école ou sous prétexte, tant qu'ils n'auront pas acquis la somme de connaissances requise, même s'ils n'ont aucune espèce d'aptitude ou de goût pour les écoles industrielles, techniques ou des hautes études commerciales ?

Car c'est là un troisième point. M. Laporte veut que la loi force les parents à donner à leurs enfants « une instruction suffisamment complète pour permettre à ceux-ci d'entrer aux écoles industrielles, ainsi qu'aux écoles techniques ou à celles des hautes études commerciales » ; mais tous les enfants ne sont pas destinés à passer par ces trois groupes d'écoles. Il y a d'abord les filles, qui comptent pour quelque chose ; il y a ensuite la masse des cultivateurs qui, pour la majeure partie, espèrent, continueront de suivre la profession de leurs parents. Aux jeunes filles et aux fils de cultivateurs particulièrement, M. Laporte entend-il qu'on impose par la force — ce qui, dans la pratique, devrait en définitive vouloir dire l'amende ou la prison — « une instruction suffisamment complète » pour leur permettre d'entrer à l'École des Hautes Études Commerciales ? Son texte semble bien le dire, mais l'expression dépasse peut-être sa pensée.

M. Laporte conclut : « Si nous voulons que notre race occupe le rang qui lui convient et que le peuple, en général, soit en état de commander des charges importantes dans le commerce et l'industrie, il faut donner aux enfants l'instruction nécessaire ». Cela est très vrai, encore qu'on puisse citer beaucoup d'hommes qui sont allés fort loin dans le commerce et l'industrie avec une instruction très rudimentaire, mais là n'est pas la question. Il ne s'agit pas de savoir si l'instruction — une instruction adaptée aux besoins des agriculteurs comme à ceux des citadins — est utile : tout le monde est d'accord là-dessus ; il s'agit de savoir si le gouvernement a le droit et s'il est opportun d'édicter, dans cette province une loi d'instruction obligatoire, d'imposer au peuple une loi de contrainte.

La question est très différente.

Le point de droit a été longuement discuté par le R. P. Hermas Lalande, S.J., dans sa conférence d'hier. De ce travail, dont la lecture a duré plus de deux heures et qui doit être complété par une seconde étude, nous ne pouvons donner aujourd'hui que des extraits. Nous exprimons le désir qu'il soit publié en brochure, avec son complément projeté.

On jugera de l'intérêt soulevé par la conférence par ce simple fait. L'orateur parlait depuis deux heures et quart, exposant et discutant une thèse de philosophie et de droit, lorsqu'il ajouta : Mais c'est là un autre aspect de la question que je discuterai plus tard, si on y tient. Une ovation d'applaudissements prolongés lui répondit aussitôt.

Petite mise au point, pour terminer. Le *Herald* disait hier soir, en félicitant les promoteurs du projet de loi sur l'instruction obligatoire : « Archbishop Bruchesi has promised to use his influence in the matter ». Le compte rendu communiqué aux journaux par M. Dandurand lui-même dit : « La délégation s'est retirée après avoir eu la promesse de Sa Grandeur qu'elle transmettrait cette requête au Conseil de l'Instruction publique, à sa séance de février prochain. » Il y a là plus qu'une nuance.

Omer HEROUX.

Chronique d'Ottawa

PRÉPARATIFS DE SESSION

Ottawa, 23 janvier. Le Sénat, cette année, commencera ses travaux dans une grande propriété de mobilier, indice, espérons-le, de celle de sa conscience collective. On est en effet à lui faire subir aujourd'hui un grand nettoyage... par le vide, ce à quoi l'apais et tentures semblent se prêter avec l'aisance des vieilles habitudes. En nous y arrêtant un instant, il nous semble qu'une banquette sur laquelle l'aspirateur venait de passer et qui en frémissait encore, demandait à sa voisine : « Qu'est-ce qui se passe ? Encore un discours de Rufus Pope ? » et que la voisine répondait, en gémissant elle-même sous l'effort de la mécanique : « Je crois plutôt que c'est Bradbury qui a un accès de l'asthme atrépané dans les tranchées de Londres et qu'il a obtenu la pension militaire, en sus de son indemnité de sénateur. » Mais un tapage qui roulait par là interrompit le dialogue en affirmant que ce n'était qu'une bouffée de « hot air » canalisée de la salle du Conseil privé : « On a mis bout à bout, dit-il, les trois discours de Calder, Rowell et Meighen sur le même sujet, ce qui a fait un papier à musique excellent dans l'auto-plano de l'Information publique ».

et M. Nicholls vient de donner quelques tours de manivelle pour se tenir en forme. Après cette « information » on entendit plus rien que le grondement de l'appareil, qui tournait sans doute jusqu'au bout du rouleau.

Il va s'allonger encore de quel que autre harangue de M. Meighen, qui ne s'en est pas tenu au *Canadian Club* de Winnipeg, et a fait toute une tournée dans la Saskatchewan et le Manitoba, prodiguant son éloquence à toutes les tables bien garnies qu'on a voulu lui offrir. A Regina, par exemple, un reporter lui a demandé s'il convient de se préparer à de prochaines élections, étant donné l'incertitude qu'on est des changements qui peuvent se produire pendant le semaine prochaine. « Pas le moindre danger », répondit le ministre, profitant de l'occasion pour dire un bon mot en faveur de son collègue le sénateur saskatchewan : « M. Calder a dit à Toronto que l'union la plus parfaite existe entre les membres du cabinet, et je ne puis que confirmer cette déclaration ; le cabinet ne songe pas à quitter pendant la reconstruction nécessaire et alors que nos soldats ne sont pas encore revenus au pays, vous pouvez donc être sûrs qu'il n'y aura pas d'élections cette année à moins que le parlement ne nous le impose ; et je suis sûr que la majorité parlementaire appuiera le cabinet jusqu'au bout de la session. » Bonne chance et Dieu vous entende ! a dû répondre l'interlocuteur, sans doute unioniste, s'il en

reste un dans l'Ouest. Mais cette assurance officielle n'est pas sans mériter un peu d'attention.

Elle confondit carrément, de toute façon, l'attitude et les prédictions de certains chefs libéraux, tels M. Geo. P. Graham qui vient d'annoncer à London un retour prochain au système des partis et un gouvernement partisan. Le mot « prochain » peut signifier beaucoup de choses, et autant deux ou trois ans que deux ou trois mois ; et nous sommes au moment d'entrer dans une assemblée que d'aucuns voudraient bien voir tourner en bagarre et se terminer par un coup de scène abrupt. Qu'en sera-t-il de ces deux efforts en sens contraire ?

Il est du rôle de l'opposition de prédire des catastrophes, au parti qui se trouve au pouvoir ; mais en est-elle vraiment persuadée ? Et d'autre part, les ministres qui affectent une grande assurance, jouent-ils un rôle ou bien s'ils sont tellement convaincus de leur sécurité ? Et duquel des deux côtés se trouve la plus grande somme de véracité dans ces prédictions intéressées ?

On dirait que les libéraux voudraient bien qu'un accroc imprévu au programme, un incident de séance ou une maladresse de tactique mécontentât soudain l'ailé libérale de la majorité et la jetât par un mouvement de dépit dans les bras ouverts du chef de la gauche ; mais c'est plutôt un rêve de leur part qu'une demi-certitude ; ils le voudraient bien, mais n'en croient pas capable pas un mot pour le moment. Et cela tient surtout à l'attitude déterminée des ministres libéraux eux-mêmes. Il est de toute évidence que M. Carvell ne se jettera pas en sanglotant dans les bras de sir Wilfrid, et que M. Arthur Sifton ne se séparera pas avec éclat de son chef, tandis que M. Maclean est trop content des succès qu'il a remportés jusqu'à présent pour aspirer à retourner dans les régions réprouvées chaque année l'antienne barmoyante de ses critiques des libéraux White. En un mot, les ministres sont perdus pour le « libéralisme » même si M. Crerar sort du cabinet pour reprendre la direction des affaires et des spéculations de ses fermiers-commerçants.

Conséquemment, pas d'espoir du côté des chefs ; mais que fera la troupe qui les suit ? La réponse est, en moins sûre : la troupe se compose d'éléments fort variés, et qu'il s'y fasse des fautes, qu'il s'y produise des défections, on ne s'en étonnerait pas outre mesure ; le tout est de savoir quelle importance elles prendront, et si le bloc se désagrègerait suffisamment pour constituer une dégringolade, une migration en nombre assez grand pour déplacer la balance et transplanter d'un côté à l'autre le drapeau de la majorité. Cela pourrait-il y faire ?

Cela pourrait-il y faire ? Le changement de telles modifications à l'état d'esprit de ce groupe de la députation, que les chers oppositionnistes n'ont pas l'espérance et qu'ils en seraient probablement les premiers et les plus surpris. L'impression générale du moment, c'est plutôt que le cabinet sera maintenu pendant cette première session de paix, quoiqu'il arrive sous forme d'incidents et de manœuvres souterraines ou ouvertes, tel le débat qui sera soumis par l'opposition sur la question du tarif. Et c'est sous l'empire d'un sentiment de sécurité suffisant pour leur donner pleine liberté d'esprit, que les membres du cabinet préparent actuellement le programme assez chargé qu'ils feront digérer tant bien que mal à la députation et au pays, pendant les semaines laborieuses qui vont s'ouvrir à la fin du mois prochain.

Des incidents de quelque envergure en relèveront probablement la monotonie. MM. Doherty et Sifton vont, par exemple, nous revenir en nous montrant leur même petit effet de prestige, en paraissant à un siège alors que les deux tiers environ de la besogne auront été accomplis ici, tandis qu'il aura nécessairement un geste à la Napoléon pour se couronner lui-même du récit de ses succès diplomatiques ; et qui sait même si les travaux ne se prolongeront pas suffisamment — à anéantissement des soirs de juillet dans les murs blancs du laid hémicycle — pour que nous y recevions la visite annoncée de l'Amiral qui doit venir nous organiser notre petite flotte pour la prochaine guerre... On ne refusa pas cette défection, dont le public autant que les parlementaires aura besoin pour se reposer les nerfs des échos continus de la grande parole.

Ce qui nous remet en mémoire une involontaire injustice que nous avons commise hier à l'adresse de M. Viviani, en citant un compliment que vient de lui faire M. Léon Daudet dans son journal : vérification faite, en effet, nous trouvons que ce n'est pas « fripouille » mais bien « déplorable abruti » la langue bien pendue que l'écrivain royaliste a bien préparé notre erreur et rendre pleine justice à l'idole de sir George Foster et de la députation unilingue du dernier Parlement.

Ernest GILDEAU.

Une boutade

« On vient de découvrir à Toronto de grandes quantités d'alcool dissimulées dans des balles de papier. Nous nous étions aussi toujours demandé la raison de la curieuse façon de bouter, le *Citizen* d'Ottawa. On en pourrait dire autant, parfois de certains rédacteurs loyalistes. Ils ne sont pas très loin de la Pointe-Gatineau. »

LA SESSION DE QUEBEC

LE CALME SE RÉTABLIT

Pas d'incidents nouveaux à propos de M. Martin — Le rapport du surintendant de l'Instruction publique est déposé.

Québec, 23. — Suivant le cliché, c'est aujourd'hui l'acalmie après la tempête. La séance n'a pas été marquée par le moindre incident singulier. Quelques bills privés ont été présentés parmi lesquels il convient de noter celui de la commission des écoles protestantes de Montréal, qui sollicite l'autorisation de porter la taxe des neutres de 76 à 80 sous par cent dollars et la taxe des propriétaires fonciers particuliers, de 60 à 80 sous, sur la même base. La commission demande, en outre, le droit d'emprunter une somme de cinq cent mille dollars pour être employée à promouvoir l'instruction.

Les rapports de divers ministères, sont présentés cette année avec une ponctualité remarquable ; il ne manque guère que les comptes publics que le trésorier nous apportera, suivant l'usage, le jour de la présentation de son budget. Pour le moment, il serait bien de nous le fournir puisqu'il est lui-même absent.

Le secrétaire de la province a déposé, cet après-midi même, les livres gris de son département. Le plus important est celui de l'Instruction publique ; il est particulièrement intéressant, cette année, où l'on doit discuter la question de l'instruction publique obligatoire, sur laquelle le premier ministre ne s'est pas encore prononcé, bien que le chef de l'opposition ait essayé de le faire sortir de sa réserve.

Pour le moment, le libéralisme subit un sursaut et il est de plus en plus question de mesures radicales. Le ministre aura-t-il le courage de se maintenir dans la tradition, ou croira-t-il, comme certains députés, que la province de Québec doit se dépêcher d'adopter l'instruction obligatoire, parce que toutes les provinces l'ont adoptée, uniquement pour l'union, comme si nous pouvions gagner quelque chose à cesser d'être nous-mêmes et comme si nos autres sœurs se méfiaient à nous estimer le jour où nous nous travestirions. Une réforme inspirée par un pareil lit simiesque devrait pousser logiquement à l'abolition du français et du catholicisme dans Québec, car ces deux caractéristiques aussi nous distinguent des autres provinces, et l'abolition du conseil législatif, puis : « Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de voir sommairement ce que l'inspecteur général des écoles dit de la situation dans son rapport toujours sincère, franc et net : »

LE RAPPORT SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. Magnan note que les inspecteurs d'écoles méritent d'être loués « pour le zèle intelligent qu'ils déploient dans l'intérêt de l'instruction publique ».

Quant aux commissions scolaires, déléguées des parents, elles s'interessent de plus en plus à leur rôle. « En 1916-17, 187 municipalités n'avaient fait aucune visite dans les écoles, en 1917-18, ce chiffre était tombé à 141. »

L'évaluation des biens imposables a été considérablement augmentée conformément aux modifications apportées au Code municipal et qui sont entrées en vigueur l'an dernier. Cependant 685 municipalités catholiques ont maintenu le taux de cotisation de l'année précédente, bien que l'évaluation municipale ait augmenté le taux de la cotisation, malgré l'augmentation de l'évaluation ; 284 l'ont diminué vu l'accroissement considérable de la valeur foncière ; 67 municipalités ont baissé le taux de la cotisation sans aucune raison.

Ces 67 municipalités sont donc la seule ombre au tableau général. La contribution des contribuables et des institutions indépendantes, comme le rappelle hier, le premier ministre, a atteint le chiffre de \$10,533,069 en 1915-1916 ; en 1891-92 elle n'était que de \$2,206,456. Pour les époques correspondantes la taxe annuelle imposée par les commissions d'école a passé de \$80,033 à \$3,712,430.

M. Magnan publie récemment dans les journaux un article où étaient contenues les plus importantes des statistiques qui suivent. Nous nous contenterons donc d'ajouter quelques passages de son rapport et les conclusions :

LES ÉCOLES NORMALES

« Ma visite annuelle aux écoles normales catholiques de garçons et de filles m'a procuré l'occasion, une fois de plus, de constater le bon fonctionnement de ces indispensables institutions de formation pédagogique. Le contretemps de la guerre a jeté quelque peu la perturbation dans nos écoles normales, particulièrement les écoles de garçons. La loi du service militaire, en appelant sous les drapeaux les jeunes gens de 19 à 23 ans, a obligé plusieurs élèves-maitres à quitter l'école normale avant la fin de l'année scolaire et d'autre part, l'absence au front d'un fils, parfois deux, dans nombre de familles, a été cause que le recrutement s'est fait plus difficilement dans quelques écoles normales de filles. Malgré ce contretemps, l'année normale 1917-18 a donné des résultats très appréciables. »

« STATISTIQUES
« 178 élèves instituteurs ont fréquenté les deux écoles normales de

garçons en 1917-18 : 73 à Laval et 105 à Jacques-Cartier. Ces deux écoles ont accordé 114 diplômes aux garçons.

« 965 élèves-instituteurs ont fréquenté les onze écoles normales de filles, en 1917-18 et 634 diplômes ont été accordés. »

« Le grand total des élèves qui ont fréquenté les écoles normales catholiques en 1917-18, durant l'année scolaire entière, s'élève à 1143 ; c'est 63 élèves de moins qu'en 1916-17. 758 diplômes ont été accordés en 1917-18 ; c'est 36 de plus qu'en 1916-17. »

« Sur 722 élèves diplômés des écoles normales en juin 1917, 195 sont retournés à l'école pour suivre un cours supérieur, portant à 527 le nombre des élèves instituteurs et institutrices ayant définitivement quitté l'école normale en juin 1917. De ce nombre, 371 sont entrés dans l'enseignement, soit 70 % plus. En 1916, sur 539 diplômés sortis définitivement des écoles normales, 386 étaient entrés dans l'enseignement, soit 72 %. Ce fléchissement en 1917-18 est dû au départ de plusieurs jeunes instituteurs pour le front et à des besognes pressant de jeunes filles institutrices qui remplacent en grand nombre les jeunes gens dans les bureaux et les administrations. »

« En 1916-17, 243 instituteurs laïques catholiques diplômés des écoles normales enseignaient dans la province de Québec ; total des instituteurs laïques 424 ; en 1916-17, 1,237 institutrices laïques catholiques enseignaient dans la province de Québec ; total des institutrices laïques 6,234. Pour avoir le nombre exact des normalements entrées dans l'enseignement, il faudrait ajouter à 1,237 ci-dessus indiquées le nombre de celles qui sont entrées dans les communautés religieuses enseignantes après leur sortie de l'école normale : celles-là ne sont pas perdues pour l'enseignement, bien au contraire, car elles passent leur vie entière au service de l'enfance. »

« Dans ces dix-sept années, 524 institutrices diplômées des écoles normales ont enseigné en 1917-1918. La note pour succès dans l'enseignement se répartit comme suit : 248 excellent, 265 très bien, 62 bien, 6 médiocre, 3 mal. »

« L'année scolaire 1917-18 a été bonne dans son ensemble. Le progrès se continue, s'affirme de plus en plus dans le domaine des constructions scolaires, de l'amélioration du mobilier, de l'augmentation des traitements et de la visite des écoles par les commissaires. Le niveau des études tend à s'élever, progrès attesté par l'augmentation du nombre des écoles modèles et des académies, du nombre d'élèves fréquentant ces institutions ou des écoles spéciales et du nombre de candidates aux brevets supérieurs devant le B. A. central. »

« Les institutrices non diplômées sont en train de disparaître ; en cinq ans, leur nombre est diminué de cinquante pour cent, tandis que le chiffre des institutrices munies d'un brevet supérieur (modèle ou académique) est presque double. Le nombre des institutrices diplômées des écoles normales a presque triple depuis 1910 : 567 en 1910 (voir rapport du surintendant pour 1909-10), 1,485 en 1917 (voir Statistiques de l'Enseignement pour 1916-17). »

« Les institutrices et les institutrices congréganistes, qui reçoivent une excellente préparation professionnelle dans leur maison de formation, sont passés de 4,756 en 1908-09 à 6,416 en 1916-17. (Rapport du surintendant et Statistiques de l'Enseignement.) »

« En 1916-17, le grand total des institutrices et des institutrices catholiques de la province de Québec, ayant reçu une formation professionnelle, s'élève à 7,901 ; 1,485 laïques et 6,416 congréganistes (voir Statistiques de l'Enseignement pour 1916-17). »

« En dépit des inconvénients de la guerre, le pourcentage de la fréquentation scolaire n'a presque pas fléchi, et celui de la non fréquentation a baissé d'une fraction. »

M. Magnan signale ensuite des lacunes, dont la modicité des traitements aux premiers rangs, et du quel les a signalées à qui de droit.

Ces statistiques et ces conclusions sont sans doute alléguées dans le débat que l'on compte provoquer à la Chambre, mais il en est certaines au moins qui ne peuvent même pas être attaquées, comme ces sommes dépensées pour l'amélioration des écoles par exemple.

Quelqu'un a dit que la question de l'instruction obligatoire se résumait à trois choses : des millions, encore des millions et toujours des millions, et l'on compte provoquer le débat de la question de la progression de l'instruction.

Le dernier rapport du surintendant prouve que les contribuables saisissent de plus en plus l'importance de ce triple facteur.

Au reste, quant aux autres statistiques — celles qui seront sûrement attaquées, le surintendant recommande aux commissaires et aux secrétaires-trésoriers de les compléter.

res-tresoriers sur l'article 2768 du Code scolaire, article se rapportant au recensement des enfants, et dans d'autres circulaires adressées aux inspecteurs d'écoles, le 20 décembre de la même année et à MM. les Commissaires et Syndics d'écoles protestantes, le 10 octobre 1918, l'ai renouvelé ma prière comme suit :

« Cette année encore, recommandez aux secrétaires-trésoriers de faire avec soin le recensement des enfants de la municipalité, et de vous remettre, quant à ce recensement, les mêmes chiffres que ceux de son rapport au Surintendant. Ces demandes répétées, jointes à celles de M. G.-E. Marquis, chef du bureau de la statistique, ont reçu des réponses favorables. Aussi puis-je ajouter qu'au point de vue des statistiques il y aura progrès notable. Mais mes démarches ne cessent que lorsque l'on sera arrivé le plus près possible de la perfection. »

La Chambre s'est ajournée à vendredi matin. La semaine prochaine elle se réunira mardi. M. Sauvé a demandé que ce fut la pratique de chaque semaine, mais M. Gouin ne s'est pas engagé.

Louis DUPIRE

FEU Mgr BLAIS

Une douloureuse nouvelle, malheureusement trop prévue, nous arrive ce matin. Mgr l'Evêque de Rimouski est décédé hier, dans sa vie épiscopale, à l'âge de soixante-seize ans.

Mgr Blais dirigeait depuis vingt-sept ans le diocèse de Rimouski. Ce long épiscopat a été marqué par toute une série de fondations, par le développement d'œuvres qui ont largement contribué au progrès moral, intellectuel et économique de la vaste région confiée aux soins du vénérable défunt. L'une de ses dernières initiatives, l'une de celles auxquelles il paraissait le plus tenir a été ce que l'on appellera probablement la Fondation Blais.

A l'occasion de ses noces d'argent épiscopales, le clergé du diocèse de Rimouski avait manifesté l'intention d'offrir à son chef un cadeau dont celui-ci pourrait disposer à son gré. Mgr Blais n'accepta ce cadeau et les fêtes qui devaient accompagner la présentation qu'à la condition que les sommes recueillies seraient employées à la constitution d'un fonds dont le revenu servirait au perfectionnement des jeunes professeurs. Cette initiative, par son influence immédiate, par le rayonnement qu'elle aura au loin, sera probablement l'une des plus fécondes d'une carrière très remplie.

Nous offrons au clergé et à nos coreligionnaires du diocèse de Rimouski, dans le deuil qui vient de les atteindre, nos très respectueuses condoléances.

G. B.

BLOC-NOTES

L'avis de Gladstone

Un journal de Toronto, le *Catholic Register*, écrit à l'adresse du *Globe*, violemment irlandophone depuis quelque temps, la note suivante : « Nous certifions au *Globe* que c'est un *Sion* l'œuvre de Voltaire, du nom de William Edward Gladstone, le plus grand des hommes d'Etat anglais, qui a dit ces paroles de vérité : « Parcourez l'univers de long en large ; ouvrez les livres de tous les pays et trouvez, si vous le pouvez, un seul livre qui parle de la conduite de l'Angleterre envers l'Irlande autrement qu'en la condamnant à fond et amèrement ! »

Pourquoi ?

Une dépêche de Toronto à la *Gazette* de ce matin donne des statistiques sur le dernier emprunt national au Canada. Comme d'habitude, les compilateurs de ces statistiques ont bien soin de faire de Montréal et du reste de notre province deux districts complètement séparés. Pourquoi ? Ces deux districts ont sousscrit ensemble la somme de \$180,363,450, produit de 101,813 souscriptions ; c'est une moyenne de plus de \$111 par tête, quand l'Ontario a une moyenne de \$131. Si l'on examine d'un peu près le tableau de la *Gazette*, on verra que toute la province de Québec a donné une moyenne de souscription par tête qui dépasse celle de toutes les provinces, sauf l'Ontario. Pour s'en rendre compte, néanmoins, il faut additionner soi-même les districts de Montréal et du reste de la province. Le tableau, tel qu'il est dressé par Toronto, montre que le Québec, Montréal non compris, a sousscrit une moyenne de 380,91 par tête, contre 813 pour l'Ontario, et 891,58 pour la Colombie-Britannique ; ce sont les deux seules provinces qui, malgré les précautions prises par Toronto pour tenir le Québec dans l'ombre, apparaissent avant la notre sur la liste des souscriptions. En réalité, donc, le Québec est juste au deuxième rang, exactement au-dessus de la population du reste de la province. Autre détail à signaler, le tableau établit la proportion des souscriptions individuelles dans toutes les provinces, par rapport à leur population ; mais, en restant à leur place, le Québec et le reste de notre province se gardent de donner la proportion pour Montréal. On se sent à la fois en colère et sornois de Toronto pour mettre le Québec en mauvaise posture. Et ce n'est ni le dernier ni le moindre.

Plus de restrictions

Ottawa nous apprend que nous sommes dorénavant libres d'acheter et d'avoir dans nos garde-manger tout le beurre, tout le sucre, toute la farine, toutes les matières grasses que nous voulons. C'est-à-dire que les restrictions imposées par la commission du ravitaillement aux consommateurs canadiens n'existent plus, on s'en est débarrassé, pour nous. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que nous puissions retourner à ce qui existait avant la guerre. Nous payons alors 84 sous pour vingt livres de sucre, on nous en demande maintenant de \$2.10 à \$2.25 ; le beurre qui nous coûtait vers ce temps-ci, en 1914, à peu près 40 sous la livre se vend de 58 à 65 et même 70 sous ; le reste est à l'avenant. Et les viandes n'ont plus de prix, bien que Londres crible qu'il y en a tellement dans les entrepôts d'urgence préparés par le gouvernement anglais qu'elles risquent de s'y perdre. Il en est de même du lard fumé, d'un prix inaccessible aux bourses qui ne sont pas bien garnies, ici, bien qu'il ne soit plus question d'en envoyer en Europe pour les Versaillais, pour nous en ont des réserves considérables et qu'elles démontrent. Il y a certes quelque chose qui ne va pas, sur nos marchés, et il existe aussi des gens intéressés à ce que le prix des viandes et des denrées alimentaires ne diminue qu'insensiblement et avec lenteur, au Canada. Cela contribue plus qu'on pense au mécontentement qui se fait jour dans les milieux ouvriers.

La Suisse et la mer

Enclavée entre la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche et sans accès à la mer, la Suisse a beaucoup souffert de cet encerclement, pendant la guerre ; aussi se propose-t-elle de demander au congrès de Paris ou de Versailles, pour nous en avoir parlé du congrès de Versailles d'abord, mais les dépêches ne nous parlent plus que de Paris, — l'accès libre à la mer, en tout temps, par le Rhin, le Rhône et le Pô. Cela demande paraît fondée sur le bon sens ; elle se complète du fait que la Suisse demande également le droit de passage sur les principales voies ferrées qui mènent aux ports de mer de France, d'Italie et d'Allemagne. Il reste à voir comment les congrès traitera d'aussi justes réclamations.

"Pitiless Publicity"

L'America de New-York constate qu'il n'y a pas sur les délibérations de la paix en France, la publicité qu'on avait promis à l'Amérique qu'elle aurait. Elle cite ces paroles de M. Abbott correspondant de l'*Outlook* au congrès de la paix, à un de ses amis de New-York : « Sur certains points, la censure est plus sévère ici qu'elle l'était pendant la guerre... Les communications sont des plus irrégulières. Un de vos câblogrammes a pris trois semaines à parvenir ici. Hier, 9 décembre, j'ai reçu une lettre datée du 18 novembre aux Etats-Unis. Aujourd'hui le sien m'en a reçu une datée du 2 novembre. L'America ajoute : « Notre correspondant à Paris, M. Joseph C. Walsh, autrefois du *Herald* de Montréal, et tous les autres journalistes, sont aux prises avec les mêmes embarras. Pourquoi ? Maintenant que « la guerre est finie », ne peut-on croire que les Américains apprécieront tout aussi bien que les censeurs officiels, les nouvelles qui les concernent, autant qu'elles concernent ceux-ci ? » En d'autres termes, et quoi qu'on ait dit de l'ampleur des informations qu'on nous devait fournir, nous n'en savons pas plus qu'avant la fin des hostilités. Et les journaux n'ont pas le droit de parler plus librement qu'avant le 11 novembre. Il faut se le rappeler, si d'aventure on les trouve ternes, manquant de précisions et s'ils ne font pas la place plus large aux commentaires en marge de la conférence de la paix. »

« The lid is screwed down tighter here now in some respects than when the fighting was still on », selon l'expression de M. Abbott, de l'*Outlook*.

G. P.

"L'ECUEIL DÉMOCRATIQUE"

L'Action Sociale Catholique vient de publier sous ce titre, en une brochure élégante, la remarquable série d'articles donnée à l'*Action Catholique*, en décembre dernier, par Mgr L.-A. Paquet.

Tous ceux qui s'intéressent au grave problème que traite cette étude voudront avoir sous la main l'*Ecueil démocratique*.

Cette brochure est en vente à nos bureaux, au prix de 10 sous, plus un sou pour le port.

LA NAISSANCE D'UNE RACE

LE TROISIEME COURS DE M. L'ABBE GROULX.

C'est ce soir, à 8 heures 15, salle des promotions, Université Laval, que M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'Histoire du Canada, donnera sa troisième leçon sur la Naissance d'une race.

On sait que le distingué professeur évoque, avec une grande richesse de documentation, les premières pages de notre histoire. Il nous fait pénétrer dans la vie intime de nos pères. Ces cours sont parmi les plus suivis qui se donnent à l'Université.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Dans une conférence qu'il a prononcée, hier soir, à la salle Académique du collège Sainte-Marie, le R. P. Hermas Lalonde, S. J., nie au gouvernement de notre province le droit d'édicter la loi d'instruction obligatoire qu'on lui propose.

Le R. P. Hermas Lalonde, S. J., professeur au scolasticat de l'Immaculée Conception, s'est prononcé hier soir opposé à l'instruction obligatoire dans une conférence philosophique. La salle académique du Gesù était remplie d'auditeurs d'élite. L'orateur a prouvé la thèse suivante: «Le gouvernement n'a pas le droit d'édicter la loi d'instruction obligatoire qu'on lui propose». Le savant jésuite commença par définir certains termes. Il démontra la priorité de la société domestique sur la société civile, d'où pour la première des droits impartageables. Le conférencier établit la juste compréhension du bien public.

Voici un résumé analytique de la conférence du R. P. Hermas Lalonde, S. J., qui dura de trois heures. L'orateur expose les raisons qui l'ont induit à faire cette conférence: Tant de gens parlent de l'instruction obligatoire! Et combien peu savent ce qu'elle comporte une grave question de principes très difficile à résoudre. Et il décrit, à ce sujet, une amusante scène dialoguée qui se déroula récemment dans un tramway de la banlieue.

Il veut premièrement faire comprendre à une foule de gens qui ne s'en doutent pas, que la question d'instruction obligatoire est une question grosse de difficultés doctrinales et de conséquences pratiques; qu'il n'est pas donné au premier venu de trancher en cette matière. Il veut de plus, par la vulgarisation d'un enseignement, de sa austère, élever parmi les vrais catholiques, les hommes sincères qui ne savent trop à quoi s'en tenir, ou qui, s'en laissant imposer par le sentiment et des arguments de surface, se prononcent trop à la légère en une question aussi grave.

Puis il entre de plain pied dans son sujet. Il commence par débayer le terrain en développant quelques notions de droit naturel sur les sociétés domestiques et civiles.

Il montre en opposition la conception que se sont faite de l'une et de l'autre; quelques révolutionnaires et en particulier Jean Jacques Rousseau dans son Contrat social.

D'après Rousseau, l'autorité dans la société ne viendrait pas de Dieu et la loi, faite par la majorité, constituerait le droit.

Puis le Père nous montre ensuite l'équivoque renfermée dans la formule si usitée: «C'est pour le bien public». Et l'abus qu'on en fait. C'est au nom du bien public entend au sens de Rousseau, et des Allemands que se commettent toutes les tyrannies.

LA FIN DE NOTRE SOCIÉTÉ N'EST PAS CETTE SOMME D'INSTRUCTION.

Une fois ces notions expliquées, l'orateur passe à la thèse qu'il veut démontrer:

Le gouvernement de notre province n'a pas le droit d'édicter la loi d'instruction obligatoire qu'on lui propose.

Nous avons établi jusqu'ici le droit direct et immédiat du père de famille sur l'éducation de son enfant. Nous avons montré qu'il est inadmissible et que si, à cause de la filiation surabondante des parents et des enfants, le père le partage avec l'Église, il est néanmoins impartageable avec l'État. Ce sont des assertions que tout catholique doit admettre. Et si, après ce qui a été dit, il s'en trouvait qui osent encore douter, je les inviterais à peser ces paroles de Léon XIII: «Une étroite obligation incombe aux parents; c'est d'employer tous leurs soins et de négliger aucun effort pour répondre énergiquement à toutes les violences qu'on veut leur faire en matière scolaire et pour réussir à garder en leurs mains l'éducation de leurs enfants.» (Encyclique Sapientiae christianae).

Léon XIII exclut donc le droit direct de l'État sur l'éducation; sans quoi il ne ferait pas aux parents une obligation de la garder en leurs mains. S'il lui de ces vérités incontestables que l'État n'a pas le droit de contraindre les parents à donner une certaine somme d'instruction à leurs enfants? C'est une autre question qu'il importe de ne pas confondre avec les vérités établies plus haut et qui vont nous servir à la résoudre. Bien qu'elle leur soit intimement unie et qu'elle semble en découler comme le conséquent des prémisses, il y a cependant lieu de faire entre celles-ci et celles-là une distinction.

En évitant cette confusion, nos tenants de l'instruction obligatoire seront moins empressés à poser en victimes du sectarisme et de l'intolérance. Car lorsqu'on les accuse de faire fi des principes catholiques, ce n'est pas précisément par ce qu'ils se font les tenants de l'instruction obligatoire en soi, mais parce qu'en la pronant, pour notre province, ils nient ou révoquent souvent en doutes des vérités que doit admettre tout catholique. Ce qui n'est pas la même chose.

En effet, une loi d'instruction obligatoire n'est pas quelque chose d'intrinsèquement mauvaise en soi, «d'antifamiliale», pour me servir de l'expression du R. P. Serbelloni, elle peut devenir légitime et même nécessaire là où il s'agit de remédier à la perversion morale du peuple et à de grands maux temporels qui, à un moment donné, affligent une société. Quand il y a,

traînerait les parents à donner à leurs enfants une instruction comportant la fréquentation scolaire (ou son équivalent) pendant sept ou huit ans.

En effet, ce droit ne saurait être fondé que sur les trois raisons suivantes:

1.—On bien parce que l'éducation de l'enfant appartient directement à l'État, car l'État exerce alors une fonction qui lui incomberait, non pas subsidiairement, par délégation, mais en son propre nom, aurait son mot à dire dans le choix et la détermination des moyens à prendre pour éduquer l'enfant.

2.—Ou bien parce que cette somme d'instruction qu'on demande pour tous les enfants de la province est nécessaire à la fin primordiale de notre société, car Dieu veut que la société existe.

3.—Ou bien parce que tout enfant de notre province a un droit strict à une telle somme d'instruction et que, par suite, l'État est tenu de protéger ce droit.

Toutes les autres raisons que l'on peut apporter et que, de fait, ont alléguées nos contradicteurs en faveur de leur thèse, sont implicitement comprises dans celles-ci.

1.—L'éducation ne relève pas directement de l'État.

2.—La somme d'instruction qu'on demande n'est pas nécessaire à la fin primordiale de notre société.

3.—Tous les enfants de la province n'ont pas un droit strict à une telle somme d'instruction.

L'ÉDUCATION N'EST POINT UN DROIT DE L'ÉTAT.

Donc le droit d'édicter une semblable loi n'est fondé sur aucune raison; donc il n'existe pas.

Qu'on veuille bien excuser la forme sèche de cette argumentation. Elle est fruste, elle manque d'éclat, elle ne présente aucune nouveauté, avec sa simple ossature, elle ne pourra que mieux la saisir, et nos contradicteurs auront moins de facilité à se dérober.

Avant-voilà remarqué que, dans maintes discussions sur l'instruction obligatoire, comme dans beaucoup d'autres du reste, on parle en général sur la question, mais on ne se maintient qu'avec grande peine à la question et au point de débat. Plein de son sujet, mais n'en distinguant pas le noyau d'une façon confuse, on mène tout. Et c'est pour démontrer que l'État n'a aucun droit direct sur l'éducation, votre adversaire bat aussitôt la campagne sur la triste situation qui est souvent faite au pauvre enfant. Tentez-vous alors d'établir le droit strict de l'enfant, l'adversaire chevauche aussitôt sur un autre terrain: intérêt de la société, progrès intellectuel, richesses économiques. L'y suivez-vous que, sans plus vous rendre compte de l'enfant, l'adversaire le maintient sur son terrain, point précis de la question et de l'astreindre à un raisonnement rigoureux.

Évidemment, à ce compte, on perd son temps; et votre homme qui n'a fait que s'écouter, en sort plus ancré que jamais dans ses idées.

C'est pour éviter ces inconvénients que j'ai voulu résumer d'abord la preuve en syllogisme à l'aide de ses trois divisions: les droits des parents, les droits de l'Église, les droits de l'État. L'adversaire sera tenté parfois de sauter de l'une à l'autre, assailli qu'il sera, quand nous examinerons l'une par toutes sortes d'objections concernant les deux autres. Je l'avertis dès maintenant de prendre patience. Chacune des parties aura son tour. Et si enfin procédant ainsi méthodiquement et sans confusion, nous parvenons à les démontrer toutes trois, il devra logiquement admettre la conclusion de notre thèse. Et il le fera, hormis que le préjugé et le volent d'instinct, l'adversaire en face d'une vérité désagréable viennent malencontreusement s'interposer. Ce qui arrive souvent pour les vérités comme celles-ci nécessitant une démonstration naturellement ne vont pas d'une évidence immédiate.

Nous répondons catégoriquement: non.

Avant de le prouver, notons, tout d'abord, afin de ne pas procéder dans le vague, que la loi que l'orateur émette et propose, atteindrait les enfants de sept à quatorze ans. Ce qui constituerait donc un maximum de sept à huit années d'école, selon que quatorze ans est pris exclusivement ou inclusivement. On en appelle à la loi, parce que, dit-on, les statistiques au sujet de notre fréquentation scolaire dénotent une situation «alarmante». D'où cris d'alarme aux abords du Capitole. Or, admet bien que la presque université de nos enfants fréquentent l'école pendant quatre ou cinq ans, qui est déjà à la rigueur, suffisant pour apprendre, avec la lecture et le catéchisme, les tout premiers éléments d'arithmétique, et ce qui, du reste, n'existe pas dans maints pays dotés d'un régime obligatoire; mais on déplore que, en général, les enfants ne poursuivent pas plus loin leurs études.

Les statistiques sont chose complexe et donnent lieu souvent, si l'on ne sait les déchiffrer ou si l'on n'y prend garde, à des conclusions erronées. C'est ce qui est arrivé aux alarmistes. Ils ont, pour élaver leur point, recouru aux récentes statistiques du visiteur des écoles du district Est de Montréal, M. l'abbé Maurice. Ils s'y sont mêlés, ils les ont mal comprises, car je suppose qu'ils les ont citées et interprétées de bonne foi, au point d'en faire sortir toute autre chose que ce qu'elles renferment.

M. l'abbé Maurice s'est vu contraint de signaler l'abus qu'on en avait fait. Or, après de claires explications, sa mise au point se termine ainsi: «Que tant d'erreurs de lecture de tous ces chiffres. Il faut conclure, à l'encontre de ce qu'en a tiré M. l'abbé Dubois et quelques autres de sa suite, qu'un bon nombre des élèves qui sont encore au cours élémentaire, sont déjà assez âgés et ont fait assez d'école pour être parvenus au cours modèle et académique, et comme d'un autre côté rien n'indique que les autres qui sont d'âge ordinaire et de scolarité normale doivent demain quitter la classe définitivement et que tout, au contraire, laisse supposer qu'ils vont y persévérer; une autre conclusion est en général à Montréal, nous sommes assurés de six à sept ans de fréquentation scolaire de la part des élèves ordinaires et d'une loi de fréquentation obligatoire n'existe pas à un tel état que quelques-uns se plaisent à dire et à l'écrire (la «Presse», 28 décembre 1918).

Ceci posé, passons immédiatement à la preuve de notre thèse, à savoir, que le gouvernement n'a pas le droit d'édicter une loi qui confère

des parents et de toute une longue lignée d'ancêtres qui ont habité le pays. Or, Dieu, auteur de la société domestique et de la société civile, ne saurait avoir voulu cela. Le droit direct de l'État sur l'éducation est donc opposé au droit naturel.

De plus, un droit qui a pour objet la formation religieuse ne saurait appartenir directement à l'État. Or, l'éducation de l'enfant comprend la formation religieuse; c'est même son objet principal, si tant est qu'elle doit surtout inculquer, les vrais principes de la morale qui eux-mêmes sont fondés sur les vérités de la religion.

En affirmant que directement l'éducation de l'enfant appartient exclusivement aux parents, je ne prétends pas que l'État n'ait rien à faire avec l'éducation, qu'il doit s'en désintéresser complètement, qu'il doit s'écarter tout à fait de l'école. Non, il peut et doit même aider, promouvoir, stimuler l'éducation; il doit veiller à ce qu'il n'y ait dans les écoles rien de préjudiciable aux mœurs et à la santé physique. Mais il ne doit exercer aucun domaine direct sur l'éducation proprement dite, s'il n'est dans les cas très rares, par exemple lorsque les parents négligent complètement, non seulement l'instruction.

L'orateur s'étend plus longuement pour démontrer que la loi d'obligation qu'on demande n'est pas nécessaire à la fin de notre société.

Pour obtenir sa fin première, notre province n'a besoin que d'une chose: c'est qu'au sein de la famille se forment des enfants qui soient capables de remplir les fonctions sociales qui ne deviennent pas une menace pour la société. Or, un minimum d'instruction livresque n'est pas du tout nécessaire pour cela; à plus forte raison une instruction qui comporterait sept à huit années scolaires.

De la vérité de cette assertion nous avons un frappant exemple dans la personne d'une foule de nos pères, grands-pères et ancêtres, qui ont mené une vie de citoyens exemplaires sans avoir bénéficié d'aucune instruction.

Ce qui est nécessaire à la fin première de la société, c'est que tous les enfants soient éduqués, qu'ils ne soient pas corrompus et vicieux dès leur bas âge, que la famille enfin ne soit pas une pépinière de criminels, or, cela ne comporte pas nécessairement l'instruction.

L'instruction livresque n'est pas même absolument requise pour la formation intellectuelle; car, comme l'écrit fort justement le P. Castelin, (I) «L'enseignement oral et l'éducation par l'exemple, sans le savoir lire, écrire, suffisent à la rigueur pour que certains enfants puissent être bien élevés...» poursuivire leur fin et gagner honnêtement leur vie. L'instrument du livre n'est pas l'instrument essentiel et indispensable de la formation intellectuelle et morale des classes inférieures. Dès lors les parents, n'ont pas d'ordre à recevoir de l'État, ils sont juges et maîtres de l'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants.

Si de tels parents n'ont pas d'ordre à recevoir de l'État, que ne doit-on pas affirmer des parents de la province qui, de l'aveu même de nos contradicteurs accordent à leurs enfants, au moins quatre ou cinq ans d'école, et même six ou sept, d'après M. l'abbé Maurice, basant son assertion sur des statistiques relevées récemment dans son district et soigneusement contrôlés par lui-même? M. Magnan, visiteur général des écoles, plus que tout autre en état de le constater affirme, statistiques en mains, la même chose, et plus même, — pour la presque totalité des enfants de toute la province (voir le «Nationaliste», 14 janvier 1919).

Quoi qu'il en soit de l'exactitude précise de ces chiffres, est-ce que les statistiques de notre criminalité n'indiquent pas que la fin première de l'État court actuellement dans notre province moins de danger que partout ailleurs. Nous faisons sur ce point comparativement bonne figure à côté des autres pays et des autres provinces. Que serait-ce si la moyenne de notre criminalité n'était considérablement accrue par le fait d'un grand nombre de climats où fleurit l'instruction obligatoire?

Donc, la somme d'instruction qu'on demande n'est pas nécessaire à la fin principale de notre société.

Mais on me dira qu'elle importe à sa fin secondaire? Et que de là peut surgir pour l'État un titre à l'imposer?

Disons tout d'abord que la fin secondaire doit toujours rester subordonnée à la fin première, qui est, comme on le sait, de protéger et non de vicier les droits des citoyens.

Quelle est la fin secondaire? C'est, encore une fois, de promouvoir la prospérité publique en encourageant et aidant les familles et les associations privées, en les mettant dans les conditions qui favorisent les libres initiatives; ainsi, leur progrès physique intellectuel et moral.

Certains philosophes allemands, ainsi que Rousseau et ses disciples, ont bouleversé cet ordre naturel établi par la philosophie traditionnelle. Ils ont transposé la double fin de la société en subordonnant la première à la seconde, en faisant du bien public une fin en soi, qui légitime la violation de tous les droits.

Et maints gouvernements modernes se sont chargés d'appliquer leurs théories, au moins en partie. L'Allemagne les a naguère illustrées avec éclat. C'est au nom du bien public allemand qu'elle a imposé à la Belgique et maints autres droits de l'humanité. Ses ennemis, dont plusieurs depuis longtemps s'inspiraient des mêmes théories et les mettaient chez eux en pratique, s'en sont révoltés.

Nous n'allons pas recommencer la réfutation que nous en avons faite.

Qu'il nous suffise d'ajouter, que l'utilitarisme pour la société comme pour l'individu est une doctrine réprouvée, et que d'une manière générale, l'intérêt, même bien entendu, n'est pas plus la source du droit qu'il ne l'est du devoir. Comment, avec sa variabilité et sa contingence, pourrait-il servir au devoir et au droit, dont l'essence est d'être absolue et immuable? Toutes les injustices et les tyrannies n'ont-elles pas cherché à s'abriter derrière cette maxime de l'utilité publique?

Donc si notre gouvernement n'a pas, par ailleurs, le titre qui lui confère le droit d'instituer l'instruction obligatoire, il ne saurait

l'instruction obligatoire, il ne saurait alors en désespoir de cause, se réclamer de l'utilité publique, des multiples avantages que procurerait à la province l'exécution d'une pareille loi, car, l'utilité, le bien public en soi ne crée pas le droit. Pas plus que les individus, l'État ne peut dire: «Cela est utile, donc c'est juste»; donc j'ai le droit de passer outre et d'enlever le domaine des autres, que ce soit le domaine sacré de la famille ou celui du pays voisin. L'instruction pour tous les enfants, — une instruction comportant huit, dix, douze années d'études — contribuerait à la prospérité de la province; donc j'ai le droit de contraindre les parents d'envoyer leurs enfants à l'école pendant huit, dix, douze ans. Des écoles nationales, obligatoirement fréquentées par tous les enfants du Canada où l'on n'enseignera qu'une langue, et qu'une même religion, pour qu'à l'avenir tous les citoyens se comprennent, s'entendent, pensent de la même façon et soient ainsi plus unis dans la poursuite du bien commun; tout cela est très utile à la grande patrie; donc moi, président d'Ontario, j'ai le droit d'instituer de telles écoles dans toute la Puissance du Canada.

TOUS LES ENFANTS DE LA PROVINCE N'ONT PAS UN DROIT STRICT AU DEGRÉ D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE QU'ON PROPOSE.

Le dernier principe auquel cherchent à se cramponner nos contradicteurs pour justifier leur loi de contrainte est le devoir qu'a l'État de protéger le droit de l'enfant à l'instruction livresque.

En l'occurrence, il s'agit du droit qu'ont nos enfants à une instruction comportant sept ou huit années de fréquentation scolaire.

Pour le prouver, il faudrait démontrer que, dans notre province, nous avons notre temps, — même en ce temps de grand cataclysme, — ce degré d'instruction est nécessaire à toutes les classes de citoyens et à tous les enfants de ces classes, qui, autrement, seraient réduits à ne pouvoir gagner leur vie. Qui tenterait de faire semblable preuve, assumerait une tâche immense, impossible, ridicule!

N'est-ce pas même superflu de dépenser son temps à prouver que, au contraire, dans notre province, actuellement, et pour longtemps encore, une grosse partie de la population peut à la rigueur gagner sa vie sans instruction; et donc, plus évidemment encore, avec l'instruction que la presque totalité de nos enfants acquièrent par une fréquentation scolaire d'au moins six ou sept ans?

N'y a-t-il pas grand nombre d'emplois ne nécessitant pas une plus grande instruction? N'en nécessitant pas même du tout?

On objecte: Mais le père condamne alors ses enfants à remplir toute sa vie ces emplois pénibles et lucratifs. N'est-ce pas cruel et révoltant? Et l'État n'a-t-il pas le droit de le contraindre par une loi qui remédie à sa négligence coupable?

Que de choses mêlées confusément dans cette tirade si souvent entendue!

Eh non! l'État n'a pas le droit d'exercer pareille contrainte. Les emplois pénibles et peu lucratifs devant être remplis tout comme les autres — et hélas! par la majorité des citoyens, — l'État n'a pas à décider qui seront et qui ne seront pas les titulaires; hormis que nous passions de plain pied au communisme et au socialisme. Et si l'indigne de la justice consiste précisément en ce que son enfant, par son peu d'instruction, sera condamné à les remplir toujours, alors concluons qu'il faut réformer la société et décréter que tous les citoyens des diverses classes devront se relayer à ces emplois pénibles et peu lucratifs. Ainsi, à tour de rôle, chacun devrait les assumer, députés et ministres, comme les autres. Oui, mais, au moment venu, se faire manoeuvres, charretiers, viandiers! Ce serait alors bien plus cruel que dans le cas du pauvre enfant, condamné par son père, — et comme son père, — à peine toute sa vie. Ce serait lamentable... pour l'oeuvre encore plus pour l'ouvrier.

Quoi qu'il en soit, de la cruauté révoltante du père qui, pouvant le faire, n'accorde pas au moins sept ou huit années d'école à son fils ou le condamne à remplir plus haut que la condition de ses parents, l'État n'y peut rien. Il n'a pas à statuer que le choix de l'état de vie pour ses sujets, à moins de professer le socialisme. Et encore.

Est-ce à dire que le père est justifiable d'en agir ainsi? — Au regard de la justice, oui; au point de vue de charité, non; à moins qu'il n'ait de valables raisons pour légitimer sa conduite. Mais, dussent en souffrir les sensibles âmes de nos contradicteurs, l'État n'a pas à se faire le redresseur des manquements à la charité, surtout quand, pour cela, il lui faudrait envahir un domaine qui ne lui appartient pas.

C'est pour ne pas savoir distinguer entre un devoir de justice et un devoir de charité, qu'on en vient à commettre ouvertement le sophisme que nous lions dernièrement dans un de nos journaux:

«Ils invoquent (les prêtres) le droit des parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école et leur font ensuite un devoir de les y envoyer, comme si ce devoir n'annulait pas ce droit.»

C'est de voir, monsieur, n'annule pas ce droit, parce que, n'étant pas sous deux de même ordre, ils ne sauraient être corrélatifs; ils ne se correspondent pas. Vous avez le devoir de faire la charité, mais il ne suit pas de là que le pauvre que vous rencontrez ait le droit de vous prendre votre argent. C'est élémentaire. Il n'y a pas la ombre de subtilité, tel qu'on se plaît parfois à nous en accuser.

Nous invoquons le droit des parents à ne pas subir l'injustice de la contrainte, parce que, en l'occurrence, il manque, non à la justice, mais à la simple charité. S'ils sont coupables, ce n'est pas d'une faute qui relève de la juridiction de l'État.

Et même quant à leur culpabilité au point de vue charité, il est, la plupart du temps, bien difficile d'en établir le degré.

Combien de forts parleurs ont des entrailles maternelles pour les

LES ANCIENS DU COLLÈGE DE MONTREAL

L'association des anciens élèves du collège de Montréal a tenu son assemblée générale annuelle, hier soir, à la salle académique du collège, rue Guy, près Sherbrooke. Prés d'une centaine d'anciens y assistaient, parmi eux se trouvaient un bon nombre d'abbés et quelques messieurs de Saint-Sulpice. M. J. J. Bissillon, président de l'Association, occupa le fauteuil, ayant à ses côtés, M. Emilien Gadois, secrétaire, et M. l'abbé Olivier Maurault, p.s.s., trésorier. Tous trois ont présenté leurs rapports qui ont été adoptés sans discussion. M. Bissillon a rappelé de quel sentiment était née, il y a un an, l'association: un sentiment de reconnaissance envers Saint-Sulpice pour la belle oeuvre d'éducation à laquelle il se dévoue depuis plus d'un siècle, et dont les élèves du collège ont bénéficié d'une manière toute spéciale. A ce même sentiment de reconnaissance nous devons l'ouvrage publié il y a quelques temps par M. l'abbé Maurault: «Le Petit Séminaire de Montréal». Tous les anciens élèves de Saint-Sulpice devraient se procurer cet ouvrage. M. Bissillon a terminé son discours en donnant une courte biographie de vingt-sept membres de l'Association, décédés au cours de l'année.

Sur proposition de Mgr Lepailleur, une résolution de condoléance a été adoptée à l'adresse de M. l'abbé Louis de France, qui vient de perdre sa mère.

Comme il veut la constitution de l'Association, un tiers du bureau de direction, a démissionné. Les directeurs suivants ont été élus à leur place: MM. le Dr W. J. Derome, l'abbé Olivier Maurault, p.s.s., Camille Paquet, Aegidius Fautex, Eustache Prud'homme, Dr Théodore Bruneau, Dr Michel Lefebvre, Dr Emery Lalonde, Ernest J. Brosard, Jos. Perrault, Ernest Mathieu.

La soirée s'est terminée par du chant et une fumerie. Pour un grand nombre, sinon pour tous, pénétrer «intra muros» et leur «Alma Mater», avait tout le savoir du fruit défendu. L'idée seule de ce plaisir tendra peut-être assez fortement ceux qui n'étaient pas là hier soir, pour qu'ils assistent à la prochaine réunion de l'Association.

ADORATION NOCTURNE

Les adorateurs sont convoqués pour samedi soir, le 25 courant, à 7 heures 1/2, à l'église St-Pierre aux Liens. Prendre le tramway Lachine et descendre à la station Knapp.

Dimanche soir, à 7 heures 1/2, à l'église de Ste-Cunégonde.

Ces deux invitations pour l'office des Quarante-Heures. (Communiqué)

L'ARMÉE ALLEMANDE

(Service de la Presse Associée)

Amsterdam, 2. — Le commandement suprême de l'armée allemande des temps de paix est transféré des commissaires du peuple au ministre de la Guerre qui sera responsable auprès du gouvernement. Ce changement s'est fait avec l'approbation du conseil des soldats et des ouvriers qui est encore responsable pour tous les règlements sociaux et économiques relatifs à l'armée. Désormais, les officiers porteront un chevron bleu à la manche gauche. Tous les autres signes distinctifs sont abolis.

CHEF BOLCHEVIK À BERLIN

Paris, 2. — Suivant des rapports reçus par les journaux parisiens, Karl Radek, le bolcheviste russe qui s'est mis en évidence durant la récente révolte à Berlin, et a fui lors de la victoire des troupes du gouvernement, est de nouveau dans la capitale allemande et cherche à renouer des relations avec les chefs de l'élément spartacus.

Où acheter demain.

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au ministère de l'Agriculture.)

Les viandes préparées
S. L. Contant

Quelques spécialités:

Jambon «Triomphe», Bologna, Tête en fromage, Gelée de veau, Gelée de boeuf (Braun).

Avec ces viandes, vous faites un repas délicieux, et elles sont toujours prêtes à servir.

LES ESSAYER, C'EST LES ADOPTER.

EN VENTE PARTOUT

ANALGÉSOL

BAUME ANALGÉSOL
DES LE MOINDRE MALAISE EMPLOYÉ

— L'ANALGÉSOL —

Spécifique efficace dans les cas de GRIPPE — RHUMES — BRONCHITES — MAUX DE TÊTE ET DE GORGE — POINTE DE CÔTE, ETC.

En vente chez les pharmaciens ou à la CIE CHIMIQUE CYR, 69 RUE BERNARD, MONTREAL.

Passe-temps VENDREDI

Albert E. Smith présente une histoire de O. Henry, intitulée LA JEUNE FILLE DE TOUT LE MONDE

Avec ALICE JOYCE dans le rôle principal.

Une histoire passionnante de la pauvreté mélangée à la richesse, dans une intrigue amoureuse qui vous enchantera du commencement à la fin.

Une histoire très amusante

«CHOISISSEZ VOTRE SORTIE»

N. B. — Choisissez l'entrée du «Passe-temps» si vous voulez rire.

RAMEDI, DIMANCHE — «Les apaches de Paris».

Walter Hall et Dan Barclay

MARCEL TRUST

Ce, Agent, 136 St-Jacques, 3ème année. Main 2791.

Vous seul êtes l'artisan qui façonnez votre propre destinée, à la poursuite de la prospérité future, vous garantissez la sécurité pour le présent, le confort pour l'avenir, et elle est la plus solide placement que l'on puisse obtenir. Nous avons un grand assortiment de sites pour «hommes» ou vous pouvez louer votre choix. Brochures gratuites.

CALENDRIER

DEMAIN, SAMEDI, 25 JANVIER 1919
CONVERSION DE S. PAUL

Lever du soleil, 7 heures 27.
Coucher du soleil, 4 heures 56.
Lever de la lune, 2 heures 03.
Coucher de la lune, 11 heures 25.

Nouvelle lune, le 31, à 6 heures 13 minutes du soir.

DERNIÈRE HEURE

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET BEAUCOUP PLUS FROID

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum... 28
Même date l'an dernier... 12
Aujourd'hui minimum... 12
Même date l'an dernier... 28
8 heures a.m., 29.47; 11 heures a.m., 29.49; 1 heure p.m., 29.52.

LA QUESTION DE L'HEURE

M. LAFONTAINE SOULEVE LA QUESTION DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DANS UNE CAUSE OU UNE COMPAGNIE A ENGAGEMENT, AU MEPRIS DE LA LOI, UN ENFANT DE MOINS DE 16 ANS.

M. Albert Gauthier poursuit, au nom de son fils Georges, âgé de 13 ans, M. Jacob L. Cohen, marchand de viandes, en réclamation d'une somme de \$3,012 de dommages-intérêts.

Le jeune Gauthier travaillait à une machine à hacher la viande, mû par l'électricité, lorsque, le 19 juin dernier, il se fit prendre la main dans les couteaux en voulant enlever un os qui s'était mêlé à la viande. Il eut les cinq doigts arrachés et dut subir un long traitement de deux mois à l'hôpital. Cet accident a réduit sa capacité physique de travail de 60 pour cent.

La victime a raconté elle-même, en cour, devant le juge Lafontaine, les détails de l'accident; au milieu de son récit, le juge fit la remarque suivante :

«Voici un argument frappant en faveur de l'instruction obligatoire. Si l'enfant s'était trouvé à l'école, l'accident n'eût pas été arrivé.»

Et un des assistants de répondre à mi-voix : «Si la loi défendant le travail des enfants mineurs était observée, l'accident n'aurait pas eu lieu.»

Le juge s'informa ensuite du salaire de son père, du nombre des enfants à la maison. Le jeune Gauthier répondit que son père gagne \$3.70 par jour, qu'il doit nourrir quatre enfants, et que lui-même est obligé de travailler. La maison Cohen employait à faire des commissions et quelquefois à travailler aux machines, au salaire de \$3.00 par semaine.

Le père de l'enfant invoque une faute inexcusable de la compagnie, qui a engagé un enfant mineur au mépris de la loi, à des travaux qui ne sont confiés qu'à des apprentis et à des ouvriers d'expérience.

L'affaire se poursuit actuellement devant le juge Lafontaine.

UN ENFANT ESTROPIÉ

M. David Delorme vient d'intenter une poursuite au montant de \$2,500, contre la Cie E. David, marchands de bois, en compensation d'un accident survenu à son jeune fils, âgé de 15 ans.

Le 8 octobre dernier, l'enfant travaillait chez ses patrons, à la machine à découper le bois, lorsque par une fausse manœuvre, la scie circulaire lui coupa les deux pouces qu'il tenait appuyés sur un morceau de bois.

Le père réclame \$2,500 en vertu de la loi des accidents de travail et \$5,000 pour faute inexcusable de la compagnie qui a employé un enfant mineur, ce qui est à l'encontre de la loi.

QUESTIONS FINANCIÈRES TRAITÉES À QUÉBEC

(De notre correspondant)
Québec, 24. — Étant donné l'incertitude qui existe au sujet de la tenue d'une exposition à Québec, cette année, le comité des finances a décidé hier soir de suspendre tout le personnel de l'exposition, sauf le secrétaire et un sténographe, jusqu'à ce qu'il ait été décidé s'il y aura une exposition cet été.

La compagnie des abattoirs de Québec a demandé hier soir à la commission des finances de la ville une indemnité de \$218,000 pour le remboursement de ce qu'elle a dépensé pour l'érection du nouveau marché aux animaux à Québec. La compagnie s'engage à ériger à Québec un grand abattoir et un entrepôt frigorifique. Aucune décision n'a été prise.

M. W. R. Jeffrey, du Pacifique Canadien, a comparu hier soir, devant la commission des finances, pour demander à la ville de réduire l'évaluation municipale du Château Frontenac de \$1,250,000 à 1 million. Le conseil n'a pas le pouvoir de faire la chose et c'est ce qui a été répondu à M. Jeffrey.

ORGANISATION BOLCHEVIQUE

(Service de la Presse Associée)
Washington, 24. — M. A. Stevenson, témoin à l'enquête du sénat sur la propagande allemande, a déclaré que les représentants du bolchevisme ont déjà organisé des sociétés dans les centres industriels et que leur programme comporte la main-mise sur le gouvernement. M. Stevenson opine que les Allemands ont déjà commencé une propagande d'après-guerre. Cela en vue de faire adoucir les termes de paix imposés à l'Allemagne par les plénipotentiaires américains. Le témoin attirera l'attention du comité sur un article du «New-York Staats Zeitung» qui disait que les soldats allemands en territoire allemand regardaient les Allemands avec plus de bienveillance que les autres ennemis. Le témoin a avancé que les chefs ont établi des écoles de radicalisme. On fait des conférences. La Russie fournirait les fonds de propagande.

EN AFRIQUE-SUD.

Johannesburg, 24. — On vient de découvrir un mouvement de bolchevisme. Les promoteurs se disent socialistes internationalistes. Les membres s'appellent les frères de leurs copains de Russie. Le gouvernement n'entend pas restreindre le droit de la parole publique mais il va prendre des mesures rigoureuses de protection.

LA CONTRAINTE SCOLAIRE

Une réunion au Monument National, lundi soir

Un groupe de pères de famille convoque pour lundi soir, au Monument National, une grande réunion publique où l'on discutera la question de la contrainte scolaire.

On y entendra quelques-uns des hommes les plus en vue de Montréal.

MORT DE MGR BLAIS

(Spécial au Devoir)

Rimouski, 24. — Sa Grandeur Mgr Blais, évêque de Rimouski, est décédé hier après-midi à deux heures. Les cloches de la cathédrale et des communautés religieuses ont sonné le glas. Le service funéraire aura lieu mardi à 9 heures. Cette mort cause une grande perte dans l'épiscopat canadien. Ses connaissances solides des sciences religieuses faisaient de Mgr Blais un de nos plus brillants prélats. Son zèle apostolique était connu même hors des limites de son diocèse.

Sa Grandeur Monseigneur André-Albert Blais naquit à St-Vallier, comté de Bellechasse, le 26 août 1842, de M. Hubert Blais et de Marguerite Roy. Il fit ses études classiques à Ste-Anne-de-la-Pocatière, à Québec, et à Lévis. Le 6 juin 1868, à Québec, il fut ordonné prêtre. Voici les postes successifs qu'il a remplis : vicaire à Silley (1868); professeur au collège de Lévis (1868-68); à Québec, professeur d'anglais au séminaire et en même temps assistant-directeur du pensionnat de l'université (1869-73); directeur du même pensionnat (1874-75); étudiant à Rome (1875-77); d'où il revint docteur en droit canonique de l'Apollinaire (1877); professeur de droit canonique au séminaire de Québec (1877-81); nouveau voyage en Europe (1881-82); aumônier des Soeurs du Bon Pasteur, à Québec (1882-89); évêque de Germanopolis et coadjuteur de l'évêque de Rimouski (1889-91); élu le 30 décembre 1889, sacré à Québec le 18 mai 1890. Il était évêque de Rimouski depuis 1891. Il a succédé à Mgr Jean-Pierre-François Laforce-Langevin.

(Spécial au Devoir)
Rimouski, 24. — Mgr Ross a été nommé par le chapitre de la cathédrale vicaire capitulaire du diocèse de Rimouski durant la vacance du siège épiscopal.

MGR ROSS, VICAIRE CAPITULAIRE

(Spécial au Devoir)
Rimouski, 24. — Mgr Ross a été nommé par le chapitre de la cathédrale vicaire capitulaire du diocèse de Rimouski durant la vacance du siège épiscopal.

TROTSKY FAIT PRISONNIER

Le fameux bolchevik ne se serait pas échappé de Narva tombé aux mains des Esthoniens

(Service de la Presse Associée)

Bale, 24. — Suivant des rapports reçus ici, de Libau, Léon Trotsky, ministre bolchevik de la Marine et de la Guerre, ne s'est pas échappé de Narva, après la défaite des bolcheviks par les Esthoniens, mais a été fait prisonnier. On tient de même source qu'à la suite de l'intervention des troupes finlandaises dans l'Esthonie et la Livonie septentrionales, le pays a été complètement débarrassé des troupes bolcheviques.

Mardi, on a reçu un communiqué officiel esthonien sur la capture de Narva par les troupes esthoniennes et finlandaises. Il annonçait que Léon Trotsky, présent à Narva, pendant le combat, s'était échappé de la ville, après la défaite bolchevique. Des dépêches de Copenhague, en date du 23 janvier, semblent confirmer cette nouvelle. Elles indiquent que Trotsky a transporté son quartier général à Nizhny-Novgorod.

UN ATTENTAT À LA DYNAMITE

UN INDIVIDU QUE LA POLICE N'A PU RETRACER, AVAIT DÉPOSÉ DE LA DYNAMITE SUR LE PONT DU PACIFIQUE À LACHINE.

Le constable Gaudard, intrigué par les allures étranges d'un individu qui semblait se livrer à un travail très actif sur une travée du pont du Pacifique Canadien à Lachine, a découvert en faisant une petite enquête sur les lieux, douze cartouches de dynamite déposées là sans doute dans l'intention de causer une explosion.

Il a défaut lui-même les batteries installées et a apporté le tout au bureau du chef de police, puis il s'est mis à la recherche du dynamitarde qui n'avait pas attendu son intervention pour prendre la fuite.

On espère le capturer du fait que plusieurs personnes ont observé ses agissements dans les environs depuis quelques jours.

UN NOUVEAU PARTI EN IRLANDE

Dublin, 24. — Une nouvelle association politique appelée le parti centriste irlandais a été fondée, hier. M. Stephen Gwynn, ancien député, a été nommé président du comité exécutif provisoire du nouveau parti qui comprend les nationalistes du Sud. Son programme comporte le Home Rule pour l'Irlande, dans les limites de l'Empire britannique, sur les mêmes bases que les Dominions.

SECRÉTAIRES ADJOINTS

(Service de la Presse Associée)
Londres, 24. — Une dépêche de Paris dit que le colonel Biggar, du Canada, avec M. Christie ont été faits secrétaires adjoints à la délégation britannique ce la conférence de la paix.

LES PROBLÈMES OUVRIERS

(Service de la Presse Associée)
Paris, 24. — M. Barnes, membre du cabinet de guerre, a expliqué aux correspondants que la conférence de la paix traiterait aujourd'hui des questions ouvrières dans l'espoir de poser de meilleures conditions de travail. Patrons et travailleurs seront consultés.

TOUT DÉPEND DES ÉTATS-UNIS

L'INTERNATIONALISME I O N DU CANAL DE PANAMA.

(Service de la Presse Associée)
Paris, 24. — Suivant l'opinion exprimée hier soir par lord Robert Cecil, à une réunion de journalistes, la question de l'internationalisation du canal de Panama, sous la direction de la Ligue des nations, dépend entièrement de l'attitude du gouvernement américain. Le cas du canal de Panama n'a pas été discuté en particulier. Il a été mentionné incidemment. Lord Robert prétend que le canal de Panama ne ressemble pas aux autres canaux. C'est la propriété des États-Unis, et il appartient à ce pays de déterminer s'il va être internationalisé ou non.

Parlant de l'entrée des neutres dans la ligue, sur le même pied que les autres pays, lord Robert dit qu'il ne doit pas exister de classification, que les États souverains doivent jouir de droits égaux. Ce serait un désastre si aucun pays de l'Amérique du Sud ne faisait partie de la ligue.

Quelqu'un a demandé si au cas où une grosse indemnité serait imposée à l'Allemagne, elle serait exclue tant qu'elle n'aurait pas payé, lord Robert a répliqué que l'Allemagne ne doit pas être ostracisée faute de ne pouvoir payer, si l'indemnité couvre une grande période.

Aucun projet précis n'a été suggéré touchant la limitation des armements qui est un problème très compliqué. Lord Robert Cecil est d'opinion qu'il faut une limitation, mais qu'un désarmement total est impossible, puisque chaque pays a besoin de maintenir des troupes pour sa défense.

En discutant les moyens de faire observer les décisions de la ligue, l'homme d'Etat anglais a insisté encore sur l'indispensable appui de l'opinion publique. L'organisation a de l'importance, mais sans une atmosphère contre la guerre, elle échouera. Une presse libre a une grande valeur, puisque sans elle une atmosphère favorable ne peut être créée.

DÉFAITE INFLIGÉE AUX BOLCHEVISTES

Paris, 24. — Suivant des rapports reçus, aujourd'hui de Kovno, les troupes lithuaniennes ont infligé une défaite aux bolchevistes dans le voisinage de Koszary, à peu près à mi-chemin entre Kovno et Vilna. Les pertes des bolchevistes sont très grandes. On rapporte que les Lithuaniens ont fait 6,500 prisonniers. On dit qu'ils avancent vers Vilna.

On annonce que les pertes des vainqueurs sont légères.

NOUVELLES FONCTIONS

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NOMME L'ANCIEN CHEF ADJOINT GRANDCHAMP INSPECTEUR DES ABATTOIRS — CONDITIONS AUXQUELLES M. MATHYS REDEVIENTRA SECRÉTAIRE DE LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES.

Dans le but de faire observer d'une façon plus efficace le règlement des abattoirs, la commission administrative vient de créer à cette fin un nouveau poste qui fera partie du service de la police; ce sera l'inspection des abattoirs. Le titulaire en sera M. Narcisse Grandchamp, il y a encore quelques semaines chef intérimaire du service de la police. Bien que l'inspection des abattoirs soit du domaine de la police, M. Grandchamp ne relèvera que de la commission administrative. Il aura son bureau à l'hôtel de ville.

Voici tout près de dix-neuf ans que M. Grandchamp fait partie du service de la police, dont il a occupé tous les postes. Entré comme simple agent, le 27 avril 1900, il devenait, en 1904, secrétaire de l'ancien chef Campeau puis, tout en conservant cette position, devenait lieutenant en 1907 puis capitaine, l'année suivante. En 1909, il était nommé inspecteur de police puis chef adjoint en 1914, position qu'il a gardée jusqu'au départ du chef Campeau au printemps de 1918, alors qu'il devenait chef intérimaire de la police. Il resta dans ses nouvelles fonctions jusqu'au 25 novembre dernier, date à laquelle il fut relevé de sa suite d'un rapport de l'ancien directeur de la défunte sûreté.

M. Grandchamp est secrétaire et directeur du Fonds de retraite de la police depuis de nombreuses années.

LA CONDITION SINE QUA NON

Un groupe important de la Ligue des propriétaires est allé demander à M. F. B. Mathys, il y a quelques heures, de bien vouloir reconsidérer la décision qu'il a prise à la dernière assemblée du Monument National d'abandonner son poste de secrétaire général. M. Mathys a carément refusé de revenir sur cette décision tant que la Ligue n'aura pas changé sa ligne de conduite.

C'est-à-dire, faire passer l'intérêt général de la ville avant celui d'une clique de politiciens.

Il faut croire que les délégués sont prêts à faire les changements exigés, parce qu'il est entendu qu'ils vont convoquer, à cette fin une assemblée générale de la ligue pour mardi prochain. Il sera aussi question, à cette assemblée, du pèlerinage de Québec et du mode de votation que le conseil d'administration entend adopter pour éviter les fraudes. Des propriétaires déclarent en effet qu'à la dernière assemblée, plusieurs parasites ont pris part au scrutin bien qu'ils n'eussent aucunement le droit. Désormais, pour avoir droit de vote, il est tout probable que les votants seront appelés à montrer leur lettre de créance.

PAS DE NOUVELLES

L'arbitrage dans le cas des employés municipaux dure-t-il encore? Pour faire rapport? Autant de points d'interrogation que nos administrateurs ne peuvent répondre.

Comme les curieux municipaux demandaient, il y a quelques heures, aux membres de la commission d'administration, s'ils avaient entendu parler des arbitres, il leur fut répondu :

«Nous n'en avons pas de nouvelles depuis quinze jours».

CRISE POLITIQUE EN NORVÈGE

(Service de la Presse Associée)

Copenhague, 24. — Suivant des rapports reçus, ici de source apparemment sûre, la démission du cabinet norvégien est imminente.

Le cabinet norvégien actuel a pour chef M. Gunnar Knudsen, premier ministre et ministre de l'Agriculture. Il a été formé le 29 janvier 1913, mais a subi plusieurs remaniements. Le ministre des Affaires étrangères, M. Iben, a gardé cependant son portefeuille pendant toute la durée du régime Knudsen.

QUÉBEC SOUS LA GIBOULÉE

(De notre correspondant)

Québec, 24. — Une violente tempête de neige fait rage à Québec depuis hier soir. Elle a désorganisé le service des compagnies de chemins de fer et les autres services publics. Un convoi de soldats est resté enneigé à Harlaka où des charreuses ont été envoyées à sa rescousse.

M. WOODROW WILSON DANS LE DEUIL

(Service de la Presse Associée)

Denver, 24. — Mme Helen Sill Woodrow, tante du président Wilson, est décédée, hier soir, à la maison de sa fille, à l'âge de 77 ans. C'est la sœur du général Joshua Sill qui a donné son nom à Fort Sill, Oklahoma.

Les royalistes l'emportent

On mande d'Espagne que la monarchie a été proclamée à Lisbonne — Manuel, malgré une rumeur contraire, est toujours à Londres.

(Service de la Presse Associée)

Madrid, 24. — Il appert suivant un télégramme de Valence, à la frontière portugaise, que la monarchie a été proclamée à Lisbonne.

La rumeur très répandue que l'ancien roi Manuel est sur le point de débarquer au Portugal est au moins prématurée. Manuel est encore à Londres, aujourd'hui.

Vigo, Espagne, 24. — Il ressort de dépêches de Coimbre, Portugal septentrional, et d'autres localités, que la plus grande partie de la garnison s'en range du côté des monarchistes. Le poste de télégraphie sans fil de Lisbonne est aux mains des royalistes, dit-on.

LES TROUPES APPUIENT LA RÉVOLUTION

Vigo, 24. — Suivant des rapports reçus, ici, le mouvement monarchiste au Portugal a pris pied à Santarem, à 45 miles au nord-est de Lisbonne. Les troupes comman-

dées par le colonel Silveramos que le gouvernement de Lisbonne a envoyées pour aider à réprimer la rébellion se seraient jointes aux royalistes, à Santarem.

LE SUD RESTE RÉPUBLICAIN

Badajoz, 24. — Le mouvement monarchique ne gagne apparemment pas de terrain dans le Portugal méridional, contrairement à l'attente des royalistes. Dans le Portugal septentrional, à cause de l'échec des troupes à réprimer le mouvement, on doit employer des détachements de la police contre les monarchistes. Du sud, on a déjà commencé à diriger ces détachements vers les régions en révolte.

LA MARINE EST LOYALE

Paris, 24. — Il ressort de tous les récents rapports de Madrid, que la marine portugaise est restée loyale au gouvernement. Les journaux rapportent, en revanche, que l'armée est du côté des monarchistes.

DIVERSEMENT INTERPRÉTÉ

COMMENTAIRES DE JOURNAUX AU SUJET DE L'APPEL AUX FACTIONS RUSSSES.

(Service de la Presse Associée)

Londres, 24. — Les journaux commentent froidement le projet d'une conférence entre une commission alliée et les représentants des divers gouvernements de Russie. Le «Post» condamne sarcastiquement la proposition. Il dit entre autres choses qu'elle indique une mansuétude plus que chrétienne. Le «Telegraph» admet que le projet s'inspire des meilleurs motifs, mais il le condamne comme «hasardé au point de vue politique et mauvais moralement». Le «Times» n'est pas enthousiaste, mais il espère que le plan va marcher.

M. J. Dillon expert du «Telegraph» en politique étrangère mande de Paris que la décision du conseil suprême du Congrès de la paix a répandu la consternation dans les cercles russes, à Paris, et qu'il est autorisé à déclarer que les gouvernements d'Omsk, d'Arkhangel, de Crimée, et d'Ekaterinograd refusent absolument d'envoyer des représentants à la conférence.

M. WILSON N'EST PAS OPPOSÉ AU PRINCIPE

(Service de la Presse Associée)

Paris, 24. — Suivant l'éditorial parisien du «Daily Mail» de Londres, au cours de la discussion des réparations à l'Assemblée du conseil de guerre suprême, hier, le président Wilson a acquiescé au principe que l'Allemagne doit payer des indemnités, en sus du plein coût des réparations.

À la demande des représentants anglais, ajoute le journal, on a abordé aussi la discussion de l'abolition de la conscription et du désarmement général.

Désormais, dit le «Daily Mail», il y aura une séance plénière du Congrès de la paix, chaque semaine.

VILLA POURSUIT SES EXPLOITS

Juarez, Mexico, 24. — Francisco Villa a conduit, de bonne heure, mercredi, 150 de ses hommes à Santa Eulalia, à 165 miles au sud-est de Chihuahua. Il a tué 4 soldats de la petite garnison fédérale, a pendu un civil, détenu les Américains employés aux mines américaines de Santa Eulalia, pillé les magasins et les maisons.

Après avoir quitté Santa Eulalia, Villa et sa bande ont fait un détour vers Chihuahua, ont incendié un pont à Mapula, à 6 miles au sud de la capitale et a disparu. Les Américains ont été relâchés et sont parvenus sains et saufs à Chihuahua.

ARRÊTÉS À WINNIPEG

Joseph Sauvé, ce bijoutier de Montréal, condamné il y a quelques mois à purger une sentence de six mois au pénitencier pour avoir fraudé ses créanciers au cours d'une faillite et qui avait réussi le 10 décembre dernier à tromper la surveillance de l'escorte qui l'avait conduit en Cour supérieure où il était allé à témoigner dans un procès, et à s'échapper d'un restaurant de la rue Craig où on l'avait conduit, pour lui faire prendre un repas avant son retour à la geôle, a été arrêté à Winnipeg, après de minutieuses recherches dirigées par le chef des détectives Lorrain et le gouverneur de la prison Landriault. Plusieurs autres individus sur lesquels pèsent de graves accusations ont aussi été arrêtés et seront rapatriés à Montréal ce soir.

CHARGÉ DE CETTE ORGANISATION

(Service de la Presse Associée)

Paris, 24. — Le baron Harding, ancien vice-roi des Indes, a été chargé de l'organisation administrative de la secrétairerie anglaise, au Congrès de la paix. M. Lloyd George a approuvé les arrangements définitifs pris au sujet de la secrétairerie.

LE RESPECT DU FRANÇAIS

LES DIFFÉRENTS COMITÉS DE

RECEPTION SEMBLENT IGNORER QUE PLUSIEURS SOLDATS SONT DES CANADIENS FRANÇAIS — TOUTES LES INSCRIPTIONS SONT ANGLAIS — LA VILLE A-T-ELLE À Y VOIR ? — LES TRAINS SONT EN RETARD.

On vient d'installer une nouvelle inscription de bienvenue à la gare Windsor. Comme toutes les autres, elle est encore rédigée dans la seule langue anglaise. On oublie encore que les centaines de soldats qui reviennent actuellement d'outre-mer, pour une grande majorité, des soldats Canadiens-français qui seraient particulièrement heureux de se faire souhaiter la bienvenue dans leur langue. Sur cette nouvelle enseigne sont inscrits ces deux mots : «We remember» sur la deuxième ligne on lit les noms de toutes les victoires remportées par les troupes canadiennes. Le tout est entouré des drapeaux de toutes les nations alliées. Les divers comités de réception qui ont été organisés dernièrement sont chargés de faire préparer ces inscriptions de bienvenue. On comprend que le comité du «Khaki Club», du «Red Triangle Hut» et du «Board of Trade» se soit peu souvenu de faire rédiger ces affiches en français, mais ce que l'on comprendra moins, c'est que le comité de l'hôtel de ville, et celui des Chevaliers de Colomb qui tous deux organisent leurs manifestations avec l'argent des Canadiens français, n'aient pas songé à faire mettre quelques mots de français.

Il est peut-être bon de rappeler que les chefs des bureaux d'informations pour les militaires qui arrivent sont trop souvent des unilingues. Deux bureaux ont aussi été ouverts. L'un à la gare Bonaventure et l'autre à la gare Windsor. Il y a de temps en temps un soldat qui parle les deux langues à cet endroit, mais trop souvent il ne comprend que l'anglais.

Des ouvriers travaillent actuellement à dresser une nouvelle inscription électrique en face de la gare Windsor, sur le square Dominion. Le travail est commencé depuis ce matin. On y voit que le terrain est prêt par la ville de Montréal. Celle-ci devrait exiger que les mots de bienvenue soient rédigés dans les deux langues.

Un grand nombre de personnes étaient rendues à la gare Bonaventure, ce matin, où le premier train militaire devait arriver à 10 heures. Elles en furent quittes pour leur dérangements, cependant. Tous les trains sont plusieurs heures en retard par suite de la tempête qui a fait rage dans le bas du fleuve. Le train ramenant les soldats de Montréal ne sera pas ici avant trois heures cet après-midi. Il y a 4 officiers, 7 cadets et 392 soldats de Montréal sur ce convoi. C'est le plus grand nombre de militaires qui arrivent ensemble depuis la signature de l'armistice. La grande majorité de ceux qui arriveront cet après-midi sont des soldats canadiens-français. La fanfare de la 41ème garnison sera à la gare. Plusieurs officiers des quartiers-généraux et les différents membres des comités de réception seront là pour souhaiter la bienvenue aux soldats des qu'ils descendront sur le quai de la gare. Plusieurs hommes de la police militaire ont été chargés de maintenir le service d'ordre lorsque le train arrivera.

Des officiers de Montréal sont partis pour aller rencontrer les soldats à Lévis. Tous les papiers nécessaires leur seront remis à bord du train et les soldats pourront immédiatement se rendre dans leur famille lorsqu'ils arriveront ici.

UN ADVERSAIRE DU BOLCHEVISME

(Service de la Presse Associée)
Londres, 24. — M. Paul Miloukoff, ex-ministre des Affaires étrangères de Russie, qui est à Londres, a été surpris en apprenant que les Alliés ont invité les bolchevistes à une conférence. Il a déclaré : «Les bolchevistes ne sont aucunement des représentants du peuple russe. Ce sont des voleurs et des coupe-gorge; des chiens sauvages qui veulent mordre les autres, pour que tout le monde soit fou.»

La seule solution du problème russe, a-t-il dit, c'est le renversement du régime bolchevik qui est simplement un terrorisme haineux de la majorité du peuple. Si les Alliés veulent fournir les canons et les munitions, les patriotes russes mettront fin à la tyrannie bolchevique.

UN ULTIMATUM

(Service de la Presse Associée)
Stockholm, 24. — Le gouvernement suédois a signifié un ultimatum à la légation bolchevique, ici, réclamant son départ.

À la fin de décembre, la Suède a rappelé ses représentants diplomatiques et consulaires en Russie, rompant virtuellement les relations avec les soviets. Elle a informé le représentant bolchevik à Stockholm, M. Vorozhik, qu'il ne jouirait plus du privilège du courrier diplomatique. Le gouvernement suédois, ajoutait une dépêche, à cette époque, que M. Vorozhik et les autres membres de la légation des soviets quitteront la Suède. Ils ne font apparemment pas encore part.

SENTENCES PRONONCÉES EN COUR DES SESSIONS

Le juge Bazin a prononcé ce matin en Cour des sessions les sentences suivantes :

Ludigi Peri, arrêté le 28 décembre dernier après une chasse à l'homme, trouvé coupable au cours de son procès d'avoir tiré sans aucun motif trois coups de revolver sur la personne de Napoléon Le-gault, rue des Seigneurs, et d'avoir eu en sa possession un poignard et un rasoir ouvert : deux ans de pénitencier.

John Brown, marchand syrien, et Michael Rahal, trouvés coupables d'avoir l'un, pénétré avec effraction au magasin Dery et d'y avoir enlevé des liqueurs, tabacs, etc. ; l'autre, d'avoir recélé une partie des objets volés, ont été condamnés le premier, à cinq ans, le second, à deux ans de pénitencier.

Edouard Giguère, trouvé coupable d'avoir filouté de nombreuses personnes dans les tramways de la ville : un an de pénitencier.

LA GUERRE À NOTRE LANGUE

(Service de la «Canadian Press») Regina, 24. — A

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.

DEMANDES D'EMPLOI — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.

TOUTES LES AUTRES DEMANDES — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.

CHAMBRES A LOUER — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.

PERDU — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.

MAISONS, MAGASINS, ETC. A LOUER — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.

A VENDRE — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.

PERSONNEL — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.

CAPITES PROFESSIONNELLES — (rubrique spéciale) — jusqu'à 20 mots, 25 sous; un sou par mot supplémentaire.

AVIS LEGAUX — 10 sous la ligne nette pour 1ère insertion et 8 sous pour les insertions subséquentes.

REMERCIEMENTS — Un sou et mot avec un minimum de 50 mots.

Toutes les annonces ci-haut mentionnées sont à 6 insertions consécutives pour le prix de 4 nuyées.

SITUATIONS VACANTES

Agents d'assurance demandés pour représenter la British Colonial, ass. incendie (expérience pas nécessaire). S'adresser, l'après-midi, à L.-A. Picard, agent général, 20 rue St-Jacques. Tél. Main 1440.

INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES demandés pour la Saskatchewan. Les candidats doivent posséder diplôme académique d'une école normale et parler les deux langues. Salaire 800 à 1000 par mois. S'adresser pour informations à l'Association interprovinciale, Vanda, Sask.

ENTRE LOI DEMANDE

MENAGERE cuisinière bien recommandée desirant place chez particuliers. Mlle Jovin, Hôtel-Dieu, avenue des Pins.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS mécaniciens demandés. Suivent les cours, jour ou soir. Licence garantie, position assurée. Cours privés pour dames. S'ad. Coulombe, 408 Demontigny Est. Tél. Est 4344.

A VENDRE

PRECHIEUSE COLLECTION A VENDRE, file complète, 9 nuyées, du "Devil", S'adresser A. B. Casper, 40, rue St-Jacques, Montréal.

SALLE A MANGER à vendre, près des plus gros chantiers de construction navale, bonne chance. S'ad. 71 Notre-Dame, Maison neuve.

PROPRIETE A VENDRE

ALEXANDRE DUPUIS

COURTIERS, immeubles, et agent financier (établi 1887). Propriétés, administrations économiques. Pour achat, vente, échange, consultation gratuite. Toute information immobilière, 43 Place d'Armes, près Gracie.

DIVERS

COURS PRIVE de piano, orgue, chant, solfège, théorie, analyse, français. Prix modérés. Eugène Richer, 203 Vitrine Est. Tél. Est 3105.

FATIGES DE L'ARGENT à la maison. Vous pouvez gagner de 21 à 24 de l'heure d'argent sans quitter votre domicile. Cartes d'attente; rapide et facile à apprendre. Adresser demandes pour renseignements, couramment en français et venons votre travail. Ecrivez au dept. "K" pour renseignements. American Shurt Land School, rue Young et Shuter, Toronto.

Une dame offre de faire connaître à toute personne souffrant de rhumatisme, goutte, arthrite, etc., un remède végétal et naturel, efficace et facile à appliquer. Adresser demandes pour renseignements, couramment en français et venons votre travail. Ecrivez au dept. "K" pour renseignements. American Shurt Land School, rue Young et Shuter, Toronto.

HOPITAL de gramophone — Nous vendons et réparons toutes sortes de gramophones, satisfaisant. S'ad. 791 boulevard St-Laurent. Tél. Est 6703.

OEufs et volailles de race — La saison d'incubation approche. Faites vos préparatifs en introduisant du sang nouveau dans vos troupeaux de volailles. Nous avons pas de c'est le secret du succès. Nous offrons nombre de reproducteurs de toutes les races à des prix très doux. Rock Island et Barre, ainsi que toute autre variété. Wyandotters, Minorcas, Boudes Rhode Island, Leghorn Blanc et Brun, crête double ou simple, Canards Pékin, Couresseurs Indiens, Sauvages, Domestiques. Ainsi que toutes les races de volailles. Les deux races les plus avantageuses du pays. Outils, ustensiles, domestiques. Pintades perles et blanches. Pigeons de toutes races. Spécial: couple d'horreurs bleues ou noires, à \$100. Canards à \$200 la paire. Pour, tant qu'il y en aura, trios de Leghorn fauve, à \$100. Deux belles poules de Jun et un cochet, même chose, du commencement de mai, 50.00. Coches de toutes les races mentionnées, \$50.00. Outils, ustensiles, domestiques. Extra choix, Rock Island, 8 li-vres, sujet d'exposition, \$50.00. Traité sur l'élevage du dindon, 25 sous par poste. Aussi traité approuvé sur l'élevage du lapin, 25 sous par poste. Notre catalogue illustré de 20 gravures, des races les plus avantageusement cotées au pays, 15 sous par poste. Incluez toujours timbres pour réponse assurée. — La Ferme Avicole Yamaska, St-Hyacinthe, Qué.

MACHINERIES GENERALES

Pour toutes sortes d'ouvrages, concernant la machinerie d'auto, etc., etc. Spécialité dans la soudure. Outillage de première classe. A prix absolument bas. Satisfaction garantie.

LEFEBVRE ET FRERE 203 Hôtel de Ville. Est 4017.

La Cie Céramo-Vitral Incorporée

Vitriers et Miroitiers 1110 BOULEVARD SAINT-LAURENT Gros et Détail, Quincaillerie, Vitres, Bouches, Laitiers, Verrières, Opacités, Ornements, Biscuitage, Dessus de meuble, Tablettes, Miroirs, Réarmement, Coupe-Vent pour automobiles, Douvres, Verres dans le plomb réparés. Prospectus et cotations sur demande. Téléphone Saint-Louis 5101.

COLLEGE MOLIER

POUR BARBIERS Hommes et femmes, voulez-vous devenir d'excellents barbiers en quelques semaines? Hommes, femmes et soldats de retour du front, une offre toute spéciale vous est faite. Assurés position. Outils gratuits. S'adresser 62 boulevard St-Laurent.

BUANDERIE

LAVAGES de familles demandés. Humidité, 90 s. hebdo. 2113 St-Jacques. Tél. 5155 la boîte DOMINION LAUNDRY, 200 Carrières. St-Louis 5101.

SERRURIERS

E. TELLIER, Serrurier-ébéniste, 203, l'après-midi Est, au 2nd étage, St-Denis, Montréal. Réparations de grammophones, serrures, clés, armoires à feu, image de bois, affilage de toutes sortes, réparations de ressorts, grammophones. Prompt travail. Satisfaction garantie.

DORURE, ARGENTURE, NICKELAGE

Compagnie ROYAL SILVER PLATE Réparations, plaqué d'argent, d'or, d'acier, argenture, couloir, vernissage à l'or. A. GILBERT, 207 Saint-Jacques. Main 1587.

COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE & CIE, courtiers en immeubles (établi 1885), experts en propriétés, édifices, Crédit Foncier, 25 Saint-Jacques. Prêts à 2ème hypothèque. Collections, achats des valeurs.

LA FERMETURE CEUX QUI N'EN VEULENT PAS

PLUSIEURS MARCHANDS DES CONFINES DE LA VILLE PROTESTENT DE TOUTES LEURS FORCES CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DES MAGASINS QUATRE SOIRS PAR SEMAINE.

Au cours d'une assemblée tenue hier soir à la salle Norman, angle des rues Jeanne-Mance et Fairmount, une cinquantaine de marchands détaillants de la banlieue ont protesté avec la plus grande énergie contre l'adoption du nouveau règlement municipal qui porterait à quatre au lieu de deux les soirs de fermeture de bonne heure obligatoires. L'assemblée a voté à l'unanimité une résolution qui sera présentée à la Commission administrative à l'effet que le règlement primitif ne soit pas amendé et à autoriser la formation d'un comité comprenant tous les marchands présents leur accordant plein pouvoir de recueillir les signatures de tous les marchands qui voudront bien soutenir leur attitude.

Bien que la majorité des marchands présents ait marqué son opposition au règlement d'extension déclarant qu'il porte atteinte à la liberté individuelle des commerçants, un certain nombre des assistants s'est dit prêt à favoriser le principe de fermeture en autant qu'il ne nuira pas à leurs affaires, affirmant que la majorité des marchands de la ville avait le même point de vue. Les irrédentistes eux considèrent que chaque marchand a en principe le droit absolu de faire affaire aux heures qui lui sont favorables, de fermer boutique de bonne heure ou de rester ouvert, sans que personne ait le droit de s'y opposer et que s'il n'y a difficulté que sur la question des employés, ceux-ci peuvent se voir garantir le droit de quitter l'ouvrage à six ou sept heures sans que le patron soit obligé pour cela de fermer son magasin à cette heure.

L'opinion prévaut chez eux que ce mouvement a originaire chez les propriétaires de magasins à rayons et de gros établissements obligés de fermer tôt le soir à cause de leurs employés, dans le but de ruiner le petit commerce.

L'un des orateurs a dit savoir qu'il y a quelque temps il est venu aux oreilles des gros marchands qu'une campagne s'organisait chez leurs employés pour les obliger à fermer leurs portes à six heures les six jours de la semaine et que c'est dans l'intention de parer le coup qu'ils ont lancé le projet de fermeture de bonne heure, quatre jours de la semaine. L'orateur a terminé son discours en ajoutant qu'il y a une autre catégorie de travailleurs à considérer: l'épouse, occupée aux soins domestiques au cours de la journée et qui ne peut faire ses emplettes qu'au retour du mari après la journée laborieuse.

Un dernier orateur a terminé cette série de discours en affirmant que le principe de l'amendement

FAITS DIVERS

QUATRE CHEVAUX ASPHYXIES

Quatre chevaux sont morts asphyxiés par la fumée au cours d'un incendie qui s'est déclaré hier soir dans une écurie appartenant à Mme V. Tremblay, 71 rue Eléonore. Trois de ces animaux étaient la propriété de Mme Tremblay qui dirige en ville un service de transport; le quatrième appartenait à E. Hayward, plâtrier, 770 rue Ethel. L'étable se trouvait fermée à clef à l'arrivée des pompiers, ce qui explique l'asphyxie des chevaux, la fumée étant restée à l'intérieur. Les hommes de la brigade ont enfoncé les portes et maîtrisé les flammes en quelques minutes. Le feu a originaire dans les crèches et a consumé une forte quantité de foin; le corps de l'édifice n'a pas été endommagé. On ne connaît pas la cause de l'incendie.

ENQUETE AJOURNEE

L'enquête sur la mort de Nelson O'Clair, de Dudley, Mass., dont le corps avait été trouvé fractionné sur la voie du Grand-Tronc, près de Beloeil, et transporté à la morgue, hier, a été ajournée à une semaine, de façon à permettre aux autorités du chemin de fer de recueillir des informations au sujet du défunt. Un certificat de mariage daté de 1910, trouvé sur O'Clair, a démontré qu'il était originaire de Webster, Mass. Une carte d'enregistrement était en sa possession; son adresse y était donnée 14 avenue Park, mais il n'a jamais demeuré en cet endroit.

DEUX EMPHOISONNEMENTS

Mme Eugène Raymond, âgée de 33 ans, demeurant 233, rue St-André, a été conduite à l'hôpital Général au cours de la nuit dernière à la suite d'un empoisonnement causé par la teinture d'iode. Elle a déclaré s'être ingurgitée le poison peu après 7 heures hier soir au moment où elle était seule chez elle mais elle a été incapable d'expliquer s'il y avait eu accident ou non. Un peu après 10 heures, des voisins l'ont découverte gisant inconsciente sur le plancher. Les autorités de l'hôpital rapportent ce matin qu'elle est hors de danger, le bureau des détectives fait une enquête.

VERDICT DE SUICIDE

Les jurés du coroner ont rendu un verdict de suicide dans le cas de Mme Louis Gramash, âgée de 51 ans, trouvée pendue dans un placard mercredi soir, à sa maison, 3152, rue St-Dominique. Elle était atteinte de dépression nerveuse depuis quelque temps et les médecins avaient conseillé à ses deux fils de la faire interner dans un asile. Ceux-ci avaient décidé d'en prendre soin à la maison et pour ce avaient l'habitude de se relayer à

CEUX QUI N'EN VEULENT PAS

Le conseil d'administration qui dirigera demain notre Ecole Supérieure d'Éducation Française de Montréal a été choisi et a rencontré l'approbation des souscripteurs qui désirent installer définitivement le Conservatoire Lassalle dans un local spécial où il pourra agrandir son champ d'action.

Ont été nommés: président honoraire: M. l'abbé Henri Gauthier, curé de Saint-Jacques; président actif: M. J. R. Genin, président de la Chambre de Commerce Française; premier vice-président: M. l'abbé J. A. M. Brosseau, aumônier du Mont Saint-Louis; deuxième vice-président: M. George Savoy, manufacturier; secrétaire-trésorier: M. Joseph Desautels, expert comptable.

Directeurs: M. P. T. Bisailon, C.R., avocat, avocat légal; M. Ludger Gravel, négociant; M. Wilfrid Proulx, notaire; M. L. A. Bédard, greffier de la Cour de Pratique; M. J. O. Labèque, négociant; M. Georges Landreau, professeur, Censeurs: M. Hector Bourgoin, M. J. A. Trudeau; censeur suppléant, M. Jules Matagrin. M. le professeur Eugène Lassalle, fondateur de l'oeuvre, sera le directeur-gérant.

Il y aura, en outre, un comité d'honneur et un comité d'examinateurs.

Le conseil d'administration travaille en ce moment à la rédaction de nouveaux statuts et règlements. (Communiqué).

Economie de Guerre

"SALADA"

qui seul peut donner ce résultat sans sacrifier la bonté d'une seule tasse.

Essayez-en un Paquet pour prouver nos avancés

En Vente Partout.

SOUS UN TRAIN

(De notre correspondant)

Sherbrooke, 24. — Un citoyen de Rock Island, localité située à quelques milles d'ici, s'est fait casser une jambe, hier, près de la gare de cet endroit, en accablant deux wagons, alors que le convoi était en marche. Le malheureux, qui fut transporté en toute hâte à l'hôpital Général de cette ville, dut subir l'amputation. Son état n'inspire pas de crainte, malgré la gravité du mal.

300 Tasses de Thé délicieuses et d'arôme incomparable peuvent s'infuser d'une livre de

"SALADA"

qui seul peut donner ce résultat sans sacrifier la bonté d'une seule tasse.

Essayez-en un Paquet pour prouver nos avancés

En Vente Partout.

SOUS UN TRAIN

(De notre correspondant)

Sherbrooke, 24. — Un citoyen de Rock Island, localité située à quelques milles d'ici, s'est fait casser une jambe, hier, près de la gare de cet endroit, en accablant deux wagons, alors que le convoi était en marche. Le malheureux, qui fut transporté en toute hâte à l'hôpital Général de cette ville, dut subir l'amputation. Son état n'inspire pas de crainte, malgré la gravité du mal.

PEPS

POUR TOUX, RHUMES, MAUX DE GORGE, LARYNGITE ET BRONCHITE

50s CHEZ TOUS LES MARCHANDS

SITUATIONS VACANTES

Agents d'assurance demandés pour représenter la British Colonial, ass. incendie (expérience pas nécessaire). S'adresser, l'après-midi, à L.-A. Picard, agent général, 20 rue St-Jacques. Tél. Main 1440.

INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES demandés pour la Saskatchewan. Les candidats doivent posséder diplôme académique d'une école normale et parler les deux langues. Salaire 800 à 1000 par mois. S'adresser pour informations à l'Association interprovinciale, Vanda, Sask.

ENTRE LOI DEMANDE

MENAGERE cuisinière bien recommandée desirant place chez particuliers. Mlle Jovin, Hôtel-Dieu, avenue des Pins.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS mécaniciens demandés. Suivent les cours, jour ou soir. Licence garantie, position assurée. Cours privés pour dames. S'ad. Coulombe, 408 Demontigny Est. Tél. Est 4344.

A VENDRE

PRECHIEUSE COLLECTION A VENDRE, file complète, 9 nuyées, du "Devil", S'adresser A. B. Casper, 40, rue St-Jacques, Montréal.

SALLE A MANGER à vendre, près des plus gros chantiers de construction navale, bonne chance. S'ad. 71 Notre-Dame, Maison neuve.

PROPRIETE A VENDRE

ALEXANDRE DUPUIS

COURTIERS, immeubles, et agent financier (établi 1887). Propriétés, administrations économiques. Pour achat, vente, échange, consultation gratuite. Toute information immobilière, 43 Place d'Armes, près Gracie.

DIVERS

COURS PRIVE de piano, orgue, chant, solfège, théorie, analyse, français. Prix modérés. Eugène Richer, 203 Vitrine Est. Tél. Est 3105.

FATIGES DE L'ARGENT à la maison. Vous pouvez gagner de 21 à 24 de l'heure d'argent sans quitter votre domicile. Cartes d'attente; rapide et facile à apprendre. Adresser demandes pour renseignements, couramment en français et venons votre travail. Ecrivez au dept. "K" pour renseignements. American Shurt Land School, rue Young et Shuter, Toronto.

Une dame offre de faire connaître à toute personne souffrant de rhumatisme, goutte, arthrite, etc., un remède végétal et naturel, efficace et facile à appliquer. Adresser demandes pour renseignements, couramment en français et venons votre travail. Ecrivez au dept. "K" pour renseignements. American Shurt Land School, rue Young et Shuter, Toronto.

HOPITAL de gramophone — Nous vendons et réparons toutes sortes de gramophones, satisfaisant. S'ad. 791 boulevard St-Laurent. Tél. Est 6703.

OEufs et volailles de race — La saison d'incubation approche. Faites vos préparatifs en introduisant du sang nouveau dans vos troupeaux de volailles. Nous avons pas de c'est le secret du succès. Nous offrons nombre de reproducteurs de toutes les races à des prix très doux. Rock Island et Barre, ainsi que toute autre variété. Wyandotters, Minorcas, Boudes Rhode Island, Leghorn Blanc et Brun, crête double ou simple, Canards Pékin, Couresseurs Indiens, Sauvages, Domestiques. Ainsi que toutes les races de volailles. Les deux races les plus avantageuses du pays. Outils, ustensiles, domestiques. Pintades perles et blanches. Pigeons de toutes races. Spécial: couple d'horreurs bleues ou noires, à \$100. Canards à \$200 la paire. Pour, tant qu'il y en aura, trios de Leghorn fauve, à \$100. Deux belles poules de Jun et un cochet, même chose, du commencement de mai, 50.00. Coches de toutes les races mentionnées, \$50.00. Outils, ustensiles, domestiques. Extra choix, Rock Island, 8 li-vres, sujet d'exposition, \$50.00. Traité sur l'élevage du dindon, 25 sous par poste. Aussi traité approuvé sur l'élevage du lapin, 25 sous par poste. Notre catalogue illustré de 20 gravures, des races les plus avantageusement cotées au pays, 15 sous par poste. Incluez toujours timbres pour réponse assurée. — La Ferme Avicole Yamaska, St-Hyacinthe, Qué.

MACHINERIES GENERALES

Pour toutes sortes d'ouvrages, concernant la machinerie d'auto, etc., etc. Spécialité dans la soudure. Outillage de première classe. A prix absolument bas. Satisfaction garantie.

LEFEBVRE ET FRERE 203 Hôtel de Ville. Est 4017.

La Cie Céramo-Vitral Incorporée

Vitriers et Miroitiers 1110 BOULEVARD SAINT-LAURENT Gros et Détail, Quincaillerie, Vitres, Bouches, Laitiers, Verrières, Opacités, Ornements, Biscuitage, Dessus de meuble, Tablettes, Miroirs, Réarmement, Coupe-Vent pour automobiles, Douvres, Verres dans le plomb réparés. Prospectus et cotations sur demande. Téléphone Saint-Louis 5101.

COLLEGE MOLIER

POUR BARBIERS Hommes et femmes, voulez-vous devenir d'excellents barbiers en quelques semaines? Hommes, femmes et soldats de retour du front, une offre toute spéciale vous est faite. Assurés position. Outils gratuits. S'adresser 62 boulevard St-Laurent.

BUANDERIE

LAVAGES de familles demandés. Humidité, 90 s. hebdo. 2113 St-Jacques. Tél. 5155 la boîte DOMINION LAUNDRY, 200 Carrières. St-Louis 5101.

SERRURIERS

E. TELLIER, Serrurier-ébéniste, 203, l'après-midi Est, au 2nd étage, St-Denis, Montréal. Réparations de grammophones, serrures, clés, armoires à feu, image de bois, affilage de toutes sortes, réparations de ressorts, grammophones. Prompt travail. Satisfaction garantie.

DORURE, ARGENTURE, NICKELAGE

Compagnie ROYAL SILVER PLATE Réparations, plaqué d'argent, d'or, d'acier, argenture, couloir, vernissage à l'or. A. GILBERT, 207 Saint-Jacques. Main 1587.

COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE & CIE, courtiers en immeubles (établi 1885), experts en propriétés, édifices, Crédit Foncier, 25 Saint-Jacques. Prêts à 2ème hypothèque. Collections, achats des valeurs.

LA FERMETURE CEUX QUI N'EN VEULENT PAS

PLUSIEURS MARCHANDS DES CONFINES DE LA VILLE PROTESTENT DE TOUTES LEURS FORCES CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DES MAGASINS QUATRE SOIRS PAR SEMAINE.

Au cours d'une assemblée tenue hier soir à la salle Norman, angle des rues Jeanne-Mance et Fairmount, une cinquantaine de marchands détaillants de la banlieue ont protesté avec la plus grande énergie contre l'adoption du nouveau règlement municipal qui porterait à quatre au lieu de deux les soirs de fermeture de bonne heure obligatoires. L'assemblée a voté à l'unanimité une résolution qui sera présentée à la Commission administrative à l'effet que le règlement primitif ne soit pas amendé et à autoriser la formation d'un comité comprenant tous les marchands présents leur accordant plein pouvoir de recueillir les signatures de tous les marchands qui voudront bien soutenir leur attitude.

Bien que la majorité des marchands présents ait marqué son opposition au règlement d'extension déclarant qu'il porte atteinte à la liberté individuelle des commerçants, un certain nombre des assistants s'est dit prêt à favoriser le principe de fermeture en autant qu'il ne nuira pas à leurs affaires, affirmant que la majorité des marchands de la ville avait le même point de vue. Les irrédentistes eux considèrent que chaque marchand a en principe le droit absolu de faire affaire aux heures qui lui sont favorables, de fermer boutique de bonne heure ou de rester ouvert, sans que personne ait le droit de s'y opposer et que s'il n'y a difficulté que sur la question des employés, ceux-ci peuvent se voir garantir le droit de quitter l'ouvrage à six ou sept heures sans que le patron soit obligé pour cela de fermer son magasin à cette heure.

L'opinion prévaut chez eux que ce mouvement a originaire chez les propriétaires de magasins à rayons et de gros établissements obligés de fermer tôt le soir à cause de leurs employés, dans le but de ruiner le petit commerce.

L'un des orateurs a dit savoir qu'il y a quelque temps il est venu aux oreilles des gros marchands qu'une campagne s'organisait chez leurs employés pour les obliger à fermer leurs portes à six heures les six jours de la semaine et que c'est dans l'intention de parer le coup qu'ils ont lancé le projet de fermeture de bonne heure, quatre jours de la semaine. L'orateur a terminé son discours en ajoutant qu'il y a une autre catégorie de travailleurs à considérer: l'épouse, occupée aux soins domestiques au cours de la journée et qui ne peut faire ses emplettes qu'au retour du mari après la journée laborieuse.

Un dernier orateur a terminé cette série de discours en affirmant que le principe de l'amendement

FAITS DIVERS

QUATRE CHEVAUX ASPHYXIES

Quatre chevaux sont morts asphyxiés par la fumée au cours d'un incendie qui s'est déclaré hier soir dans une écurie appartenant à Mme V. Tremblay, 71 rue Eléonore. Trois de ces animaux étaient la propriété de Mme Tremblay qui dirige en ville un service de transport; le quatrième appartenait à E. Hayward, plâtrier, 770 rue Ethel. L'étable se trouvait fermée à clef à l'arrivée des pompiers, ce qui explique l'asphyxie des chevaux, la fumée étant restée à l'intérieur. Les hommes de la brigade ont enfoncé les portes et maîtrisé les flammes en quelques minutes. Le feu a originaire dans les crèches et a consumé une forte quantité de foin; le corps de l'édifice n'a pas été endommagé. On ne connaît pas la cause de l'incendie.

ENQUETE AJOURNEE

L'enquête sur la mort de Nelson O'Clair, de Dudley, Mass., dont le corps avait été trouvé fractionné sur la voie du Grand-Tronc, près de Beloeil, et transporté à la morgue, hier, a été ajournée à une semaine, de façon à permettre aux autorités du chemin de fer de recueillir des informations au sujet du défunt. Un certificat de mariage daté de 1910, trouvé sur O'Clair, a démontré qu'il était originaire de Webster, Mass. Une carte d'enregistrement était en sa possession; son adresse y était donnée 14 avenue Park, mais il n'a jamais demeuré en cet endroit.

DEUX EMPHOISONNEMENTS

Mme Eugène Raymond, âgée de 33 ans, demeurant 233, rue St-André, a été conduite à l'hôpital Général au cours de la nuit dernière à la suite d'un empoisonnement causé par la teinture d'iode. Elle a déclaré s'être ingurgitée le poison peu après 7 heures hier soir au moment où elle était seule chez elle mais elle a été incapable d'expliquer s'il y avait eu accident ou non. Un peu après 10 heures, des voisins l'ont découverte gisant inconsciente sur le plancher. Les autorités de l'hôpital rapportent ce matin qu'elle est hors de danger, le bureau des détectives fait une enquête.

VERDICT DE SUICIDE

Les jurés du coroner ont rendu un verdict de suicide dans le cas de Mme Louis Gramash, âgée de 51 ans, trouvée pendue dans un placard mercredi soir, à sa maison, 3152, rue St-Dominique. Elle était atteinte de dépression nerveuse depuis quelque temps et les médecins avaient conseillé à ses deux fils de la faire interner dans un asile. Ceux-ci avaient décidé d'en prendre soin à la maison et pour ce avaient l'habitude de se relayer à

CEUX QUI N'EN VEULENT PAS

Le conseil d'administration qui dirigera demain notre Ecole Supérieure d'Éducation Française de Montréal a été choisi et a rencontré l'approbation des souscripteurs qui désirent installer définitivement le Conservatoire Lassalle dans un local spécial où il pourra agrandir son champ d'action.

Ont été nommés: président honoraire: M. l'abbé Henri Gauthier, curé de Saint-Jacques; président actif: M. J. R. Genin, président de la Chambre de Commerce Française; premier vice-président: M. l'abbé J. A. M. Brosseau, aumônier du Mont Saint-Louis; deuxième vice-président: M. George Savoy, manufacturier; secrétaire-trésorier: M. Joseph Desautels, expert comptable.

Directeurs: M. P. T. Bisailon, C.R., avocat, avocat légal; M. Ludger Gravel, négociant; M. Wilfrid Proulx, notaire; M. L. A. Bédard, greffier de la Cour de Pratique; M. J. O. Labèque, négociant; M. Georges Landreau, professeur, Censeurs: M. Hector Bourgoin, M. J. A. Trudeau; censeur suppléant, M. Jules Matagrin. M. le professeur Eugène Lassalle, fondateur de l'oeuvre, sera le directeur-gérant.

Il y aura, en outre, un comité d'honneur et un comité d'examinateurs.

Le conseil d'administration travaille en ce moment à la rédaction de nouveaux statuts et règlements. (Communiqué).

Economie de Guerre

"SALADA"

qui seul peut donner ce résultat sans sacrifier la bonté d'une seule tasse.

Essayez-en un Paquet pour prouver nos avancés

En Vente Partout.

SOUS UN TRAIN

(De notre correspondant)

Sherbrooke, 24. — Un citoyen de Rock Island, localité située à quelques milles d'ici, s'est fait casser une jambe, hier, près de la gare de cet endroit, en accablant deux wagons, alors que le convoi était en marche. Le malheureux, qui fut transporté en toute hâte à l'hôpital Général de cette ville, dut subir l'amputation. Son état n'inspire pas de crainte, malgré la gravité du mal.

300 Tasses de Thé délicieuses et d'arôme incomparable peuvent s'infuser d'une livre de

"SALADA"

qui seul peut donner ce résultat sans sacrifier la bonté d'une seule tasse.

Essayez-en un Paquet pour prouver nos avancés

En Vente Partout.

SOUS UN TRAIN

(De notre correspondant)

Sherbrooke, 24. — Un citoyen de Rock Island, localité située à quelques milles d'ici, s'est fait casser une jambe, hier, près de la gare de cet endroit, en accablant deux wagons, alors que le convoi était en marche. Le malheureux, qui fut transporté en toute hâte à l'hôpital Général de cette ville, dut subir l'amputation. Son état n'inspire pas de crainte, malgré la gravité du mal.

PEPS

POUR TOUX, RHUMES, MAUX DE GORGE, LARYNGITE ET BRONCHITE

50s CHEZ TOUS LES MARCHANDS

SITUATIONS VACANTES

Agents d'assurance demandés pour représenter la British Colonial, ass. incendie (expérience pas nécessaire). S'adresser, l'après-midi, à L.-A. Picard, agent général, 20 rue St-Jacques. Tél. Main 1440.

INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES demandés pour la Saskatchewan. Les candidats doivent posséder diplôme académique d'une école normale et parler les deux langues. Salaire 800 à 1000 par mois. S'adresser pour informations à l'Association interprovinciale, Vanda, Sask.

ENTRE LOI DEMANDE

MENAGERE cuisinière bien recommandée desirant place chez particuliers. Mlle Jovin, Hôtel-Dieu, avenue des Pins.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS mécaniciens demandés. Suivent les cours, jour ou soir. Licence garantie, position assurée. Cours privés pour dames. S'ad. Coulombe, 408 Demontigny Est. Tél. Est 4344.

A VENDRE

PRECHIEUSE COLLECTION A VENDRE, file complète, 9 nuyées, du "Devil", S'adresser A. B. Casper, 40, rue St-Jacques, Montréal.

SALLE A MANGER à vendre, près des plus gros chantiers de construction navale, bonne chance. S'ad. 71 Notre-Dame, Maison neuve.

PROPRIETE A VENDRE

ALEXANDRE DUPUIS

COURTIERS, immeubles, et agent financier (établi 1887). Propriétés, administrations économiques. Pour achat, vente, échange, consultation gratuite. Toute information immobilière, 43 Place d'Armes, près Gracie.

DIVERS

COURS PRIVE de piano, orgue, chant, solfège, théorie, analyse, français. Prix modérés. Eugène Richer, 203 Vitrine Est. Tél. Est 3105.

FATIGES DE L'ARGENT à la maison. Vous pouvez gagner de 21 à 24 de l'heure d'argent sans quitter votre domicile. Cartes d'attente; rapide et facile à apprendre. Adresser demandes pour renseignements, couramment en français et venons votre travail. Ecrivez au dept. "K" pour renseignements. American Shurt Land School, rue Young et Shuter, Toronto.

Une dame offre de faire connaître à toute personne souffrant de rhumatisme, goutte, arthrite, etc., un remède végétal et naturel, efficace et facile à appliquer. Adresser demandes pour renseignements, couramment en français et venons votre travail. Ecrivez au dept. "K" pour renseignements. American Shurt Land School, rue Young et Shuter, Toronto.

HOPITAL de gramophone — Nous vendons et réparons toutes sortes de gramophones, satisfaisant. S'ad. 791 boulevard St-Laurent. Tél. Est 6703.

OEufs et volailles de race — La saison d'incubation approche. Faites vos préparatifs en introduisant du sang nouveau dans vos troupeaux de volailles. Nous avons pas de c'est le secret du succès. Nous offrons nombre de reproducteurs de toutes les races à des prix très doux. Rock Island et Barre, ainsi que toute autre variété. Wyandotters, Minorcas, Boudes Rhode Island, Leghorn Blanc et Brun, crête double ou simple, Canards Pékin, Couresseurs Indiens, Sauvages, Domestiques. Ainsi que toutes les races de volailles. Les deux races les plus avantageuses du pays. Outils, ustensiles, domestiques. Pintades perles et blanches. Pigeons de toutes races. Spécial: couple d'horreurs bleues ou noires, à \$100. Canards à \$200 la paire. Pour, tant qu'il y en aura, trios de Leghorn fauve, à \$100. Deux belles poules de Jun et un cochet, même chose, du commencement de mai, 50.00. Coches de toutes les races mentionnées, \$50.00. Outils, ustensiles, domestiques. Extra choix, Rock Island, 8 li-vres, sujet d'exposition, \$50.00. Traité sur l'élevage du dindon, 25 sous par poste. Aussi traité approuvé sur l'élevage du lapin, 25 sous par poste. Notre catalogue illustré de 20 gravures, des races les plus avantageusement cotées au pays, 15 sous par poste. Incluez toujours timbres pour réponse assurée. — La Ferme Avicole Yamaska, St-Hyacinthe, Qué.

MACHINERIES GENERALES

Pour toutes sortes d'ouvrages, concernant la machinerie d'auto, etc., etc. Spécialité dans la soudure. Outillage de première classe. A prix absolument bas. Satisfaction garantie.

LEFEBVRE ET FRERE 203 Hôtel de Ville. Est 4017.

La Cie Céramo-Vitral Incorporée

Vitriers et Miroitiers 1110 BOULEVARD SAINT-LAURENT Gros et Détail, Quincaillerie, Vitres, Bouches, Laitiers, Verrières, Opacités, Ornements, Biscuitage, Dessus de meuble, Tablettes, Miroirs, Réarmement, Coupe-Vent pour automobiles, Douvres, Verres dans le plomb réparés. Prospectus et cotations sur demande. Téléphone Saint-Louis 5101.

COLLEGE MOLIER

POUR BARBIERS Hommes et femmes, voulez-vous devenir d'excellents barbiers en quelques semaines? Hommes, femmes et soldats de retour du front, une offre toute spéciale vous est faite. Assurés position. Outils gratuits. S'adresser 62 boulevard St-Laurent.

BUANDERIE

LAVAGES de familles demandés. Humidité, 90 s. hebdo. 2113 St-Jacques. Tél. 5155 la boîte DOMINION LAUNDRY, 200 Carrières. St-Louis 5101.

SERRURIERS

E. TELLIER, Serrurier-ébéniste, 203, l'après-midi Est, au 2nd étage, St-Denis, Montréal. Réparations de grammophones, serrures, clés, armoires à feu, image de bois, affilage de toutes sortes, réparations de ressorts, grammophones. Prompt travail. Satisfaction garantie.

DORURE, ARGENTURE, NICKELAGE

Compagnie ROYAL SILVER PLATE Réparations, plaqué d'argent, d'or, d'acier, argenture, couloir, vernissage à l'or. A. GILBERT, 207 Saint-Jacques. Main 1587.

COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE & CIE, courtiers en immeubles (établi 1885), experts en propriétés, édifices, Crédit Foncier, 25 Saint-Jacques. Prêts à 2ème hypothèque. Collections, achats des valeurs.

LA FERMETURE CEUX QUI N'EN VEULENT PAS

PLUSIEURS MARCHANDS DES CONFINES DE LA VILLE PROTESTENT DE TOUTES LEURS FORCES CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DES MAGASINS QUATRE SOIRS PAR SEMAINE.

Au cours d'une assemblée tenue hier soir à la salle Norman, angle des rues Jeanne-Mance et Fairmount, une cinquantaine de marchands détaillants de la banlieue ont protesté avec la plus grande énergie contre l'adoption du nouveau règlement municipal qui porterait à quatre au lieu de deux les soirs de fermeture de bonne heure obligatoires. L'assemblée a voté à l'unanimité une résolution qui sera présentée à la Commission administrative à l'effet que le règlement primitif ne soit pas amendé et à autoriser la formation d'un comité comprenant tous les marchands présents leur accordant plein pouvoir de recueillir les signatures de tous les marchands qui voudront bien soutenir leur attitude.

Bien que la majorité des marchands présents ait marqué son opposition au règlement d'extension déclarant qu'il porte atteinte à la liberté individuelle des commerçants, un certain nombre des assistants s'est dit prêt à favoriser le principe de fermeture en autant qu'il ne nuira pas à leurs affaires, affirmant que la majorité des marchands de la ville avait le même point de vue. Les irrédentistes eux considèrent que chaque marchand a en principe le droit absolu de faire affaire aux heures qui lui sont favorables, de fermer boutique de bonne heure ou de rester ouvert, sans que personne ait le droit de s'y opposer et que s'il n'y a difficulté que sur la question des employés, ceux-ci peuvent se voir garantir le droit de quitter l'ouvrage à six ou sept heures sans que le patron soit obligé pour cela de fermer son magasin à cette heure.

L'opinion prévaut chez eux que ce mouvement a originaire chez les propriétaires de magasins à rayons et de gros établissements obligés de fermer tôt le soir à cause de leurs employés, dans le but de ruiner le petit commerce.

L'un des orateurs a dit savoir qu'il y a quelque temps il est venu aux oreilles des gros marchands qu'une campagne s'organisait chez leurs employés pour les obliger à fermer leurs portes à six heures les six jours de la semaine et que c'est dans l'intention de parer le coup qu'ils ont lancé le projet de fermeture de bonne heure, quatre jours de la semaine. L'orateur a terminé son discours en ajoutant qu'il y a une autre catégorie de travailleurs à considérer: l'épouse, occupée aux soins domestiques au cours de la journée et qui ne peut faire ses emplettes qu'au retour du mari après la journée laborieuse.

Un dernier orateur a terminé cette série de discours en affirmant que le principe de l'amendement

FAITS DIVERS

QUATRE CHEVAUX ASPHYXIES

Quatre chevaux sont morts asphyxiés par la fumée au cours d'un incendie qui s'est déclaré hier soir dans une écurie appartenant à Mme V. Tremblay, 71 rue Eléonore. Trois de ces animaux étaient la propriété de Mme Tremblay qui dirige en ville un service de transport; le quatrième appartenait à E. Hayward, plâtrier, 770 rue Ethel. L'étable se trouvait fermée à clef à l'arrivée des pompiers, ce qui explique l'asphyxie des chevaux, la fumée étant restée à l'intérieur. Les hommes de la brigade ont enfoncé les portes et maîtrisé les flammes en quelques minutes. Le feu a originaire dans les crèches et a consumé une forte quantité de foin; le corps de l'édifice n'a pas été endommagé. On ne connaît pas la cause de l'incendie.

ENQUETE AJOURNEE

L'enquête sur la mort de Nelson O'Clair, de Dudley, Mass., dont le corps avait été trouvé fractionné sur la voie du Grand-Tronc, près de Beloeil, et transporté à la morgue, hier, a été ajournée à une semaine, de façon à permettre aux autorités du chemin de fer de recueillir des informations au sujet du défunt. Un certificat de mariage daté de 1910, trouvé sur O'Clair, a démontré qu'il était originaire de Webster, Mass. Une carte d'enregistrement était en sa possession; son adresse y était donnée 14 avenue Park, mais il n'a jamais demeuré en cet endroit.

DEUX EMPHOISONNEMENTS

Mme Eugène Raymond, âgée de 33 ans, demeurant 233, rue St-André, a été conduite à l'hôpital Général au cours de la nuit dernière à la suite d'un empoisonnement causé par la teinture d'iode. Elle a déclaré s'être ingurgitée le poison peu après 7 heures hier soir au moment où elle était seule chez elle mais elle a été incapable d'expliquer s'il y avait eu accident ou non. Un peu après 10 heures, des voisins l'ont découverte gisant inconsciente sur le plancher. Les autorités de l'hôpital rapportent ce matin qu'elle est hors de danger, le bureau des détectives fait une enquête.

VERDICT DE SUICIDE

Les jurés du coroner ont rendu un verdict de suicide dans le cas de Mme Louis Gramash, âgée de 51 ans, trouvée pendue dans un placard mercredi soir, à sa maison, 3152, rue St-Dominique. Elle était atteinte de dépression nerveuse depuis quelque temps et les médecins avaient conseillé à ses deux fils de la faire interner dans un asile. Ceux-ci avaient décidé d'en prendre soin à la maison et pour ce avaient l'habitude de se relayer à

CEUX QUI N'EN VEULENT PAS

Le conseil d'administration qui dirigera demain notre Ecole Supérieure d'Éducation Française de Montréal a été choisi et a rencontré l'approbation des souscripteurs qui désirent installer définitivement le Conservatoire Lassalle dans un local spécial où il pourra agrandir son champ d'action.

Ont été nommés: président honoraire: M. l'abbé Henri Gauthier, curé de Saint-Jacques; président actif: M. J. R. Genin, président de la Chambre de Commerce Française; premier vice-président: M. l'abbé J. A. M. Brosseau, aumônier du Mont Saint-Louis; deuxième vice-président: M. George Savoy, manufacturier; secrétaire-trésorier: M. Joseph Desautels, expert comptable.

Directeurs: M. P. T. Bisailon, C.R., avocat, avocat légal; M. Ludger Gravel, négociant; M. Wilfrid Proulx, notaire; M. L. A. Bédard, greffier de la Cour de Pratique; M. J. O. Labèque, négociant; M. Georges Landreau, professeur, Censeurs: M. Hector Bourgoin, M. J. A. Trudeau; censeur suppléant, M

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

(Suite de la 2e page)

Les auteurs invoqués.

La loi que l'on propose ne saurait donc pas commander au nom de la justice. Il serait si aisé de l'éviter. C'est ce qui se passe ailleurs. Notre population ferait de même car elle est trop imprégnée du droit naturel pour ne pas s'apercevoir d'une injustice. Le tenant du principe de la justice est en cause affirme sans broncher que ce devoir de l'instruction ne diffère point de celui de veiller, nourrir et abriter l'enfant. Erreur. Il n'y a pas de justice. La génération enfante des devoirs puis-que elle enfreint des droits. Les parents doivent faire des enfants des êtres vraiment humains. Il leur faut une formation intellectuelle et morale. L'enfant doit devenir capable de gagner sa vie de façon honnête. Qu'il ne soit pas un idiot. Si l'enfant menace d'être un danger pour la société l'Etat a droit d'intervenir.

L'ordre est sa raison d'être. Si les contradicteurs donnaient cette acception au mot instruction ils auraient droit de dire que le devoir de faire instruire l'enfant est égal à celui de le nourrir, veiller et abriter. Mais ils étendent le sens du terme instruction. Par lui ils entendent une instruction livresque, une instruction primaire complète, comportant soit, huit et neuf années de travail. Sans cela, il plait l'enfant, pauvre idiot. Disons d'abord que c'est injurier la mémoire de nos pères. Sans une instruction primaire complète ils furent d'excellents citoyens. Leur vie fut plus féconde que celle de nombre de gens plus instruits qui leur jetteront la pierre et la boue.

Le devoir des parents à l'instruction des enfants est un devoir de charité.

Si notre contradicteur tient absolument à nous faire admettre une parole qu'il modifie alors le second membre de son assertion, et que sa proposition se lise ainsi : Il n'y a aucune différence entre le devoir, pour les parents, de donner une complète instruction primaire à leurs enfants et celui qu'ils ont — non pas seulement de leur fournir le nécessaire pour le vivre et le couvrir, — mais de les nourrir au fil de la bourse et au poulet, de les vêtir en soie, en dentelles, en drap fin — pas en « étoffe du pays » — et de les abriter dans des maisons de briques et de pierres, — pas dans des maisons de bois, surtout de bois simplement équarris.

Ainsi, la parole établie entre les deux devoirs sera parfaite. Mais de l'absurdité du second il faudra conclure à la pareille absurdité du premier, déjà évidente pour tous du reste, excepté pour les gens à idée fixe, qui se payent de mots et de déclamations.

Le P. H. H. Lalande, S.J., parle ensuite des autorités en faveur de l'instruction obligatoire. Supposons, dit-il, qu'il y ait nombre égal d'opinions favorables et d'opinions opposées. Théoriquement parlant, le droit de l'Etat serait PROBABLE. Or pour l'Etat catholique le droit paternel à l'éducation est un droit certain. Le père possède son droit antérieurement à celui de l'Etat. Qui l'emportera ? Nous répondons par une autre question. Qui possède ? Le père. Son droit est inaliénable. *Melior est conditio possidentis.* Axiome familier aux avocats. Le droit paternel peut en certaines circonstances céder à celui de l'Etat, mais accidentellement. En soi il est impérissable. Il l'emporte donc sur les autres droits.

Le conférencier, indiquant des points qui pourraient faire le sujet d'autres conférences, allusion longuement applaudie, parle ensuite de la fausse interprétation d'un passage du livre de Mgr Paquet. La même bêtise a été commise par un journal qui a cité le P. Sertillanges, dominicain. Le texte tombait à faux. Le conférencier termine en se déclarant de l'avis du P. Sertillanges qui admet qu'en certains cas l'instruction obligatoire est admissible. Ces circonstances n'existent pas chez nous.

De longs applaudissements ont salué le P. Lalande. L'auditoire s'est dispersé en chantant l'« O Canada ».

SCHOLA CANTORUM
LA CONFERENCE
DE M. LETONDAL

Bien que l'intérêt du public fût sollicité de divers côtés et malgré la température excessivement malsaine, c'est devant une foule nombreuse que M. Art. Letondal a parlé, hier, sous les auspices de la Schola Cantorum, des « Origines de la musique instrumentale ». Pour que justice fût rendue ici au conférencier et au cours extraordinaire documenté qu'il nous a donné hier, nous avions demandé le concours d'une plume beaucoup plus autorisée que la nôtre. Faut-il avoir pu l'obtenir, nous retrancher dans le désir exprimé par M. J. N. Charbonneau de voir le travail de M. Letondal publié bientôt en brochure. Ce ne sont point en effet quelques notes glanées au hasard qui pourront donner à ceux qui n'ont pas pu y assister une idée même de ce que nous y avons appris; et elles satisferaient encore moins les personnes qui ont répondu si bienveillamment à l'invitation de la Schola.

De toute la causerie de M. Letondal, où nous avons assisté à la naissance de la musique, art de sentiments avant tout, à ses évolutions, à ses développements successifs, aux relations intimes qui lient à la musique instrumentale la mélodie chantée, aux transformations de la gamme, à l'intrusion du « diable » dans la musique sous la forme de dissonance, aux créations des grands génies modernes, à la terreur admirative inspirée par un Wagner et qui faisait dire aux gens : « Il n'y a plus rien à faire », aux inspirations infiniment plus réconfortantes suscitées par l'école de César Franck, nous aimons pour notre part à dégager la conclusion qui offre un si puissant stimulant à tous : compositeurs, interprètes et auditeurs épris de beau : « Tout n'a pas encore été dit : l'art musical est inépuisable et éternel ».

Mlle Virginia McLean, dans le concert italien de J. S. Bach, Mme Cécile Charbonneau dans *Gavotte* et *Variations* de J. P. Rameau, Mlle Madeleine Comtois et Annette McAvoy, dans le concerto en ut mineur (1er mouvement), de Beethoven, toutes élèves de M. Letondal, ont déployé une virtuosité dont l'auditoire a marqué son appréciation par ses rappels réitérés. Nous cherchons encore les faiblesses qu'un confrère croit avoir saisies avec tant de subtilité et sommes forcés d'avouer ingénument qu'elles nous échappent.

M. Henri Letondal, violoncelliste, aussi au programme, a joué un air de Haendel et une gavotte de Pierre Perrin. Il était accompagné au piano par son père qui, ainsi que chacun le sait, est organiste au Gesù et non à la cathédrale, où le place le confrère auquel nous avons tout à l'heure fait allusion.

M. l'abbé Albert Pineault sera le conférencier de la Schola Cantorum le 27 février prochain. Il traitera de « La liturgie dans le chant sacré ». Un programme d'œuvres religieuses sera exécuté par la chorale des Pères du Saint-Sacrement, sous la direction de M. A. J. Brassard.

Philippe Edouard BIRON.

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTE DES ARTS

Semaine 19-25 janvier

Vendredi, 24, 8 heures 15, salle des promotions. Cours d'histoire du Canada (Prof. Groulx), 3e conférence. — La naissance d'une race (1608-1720) : circonstances historiques et économiques, 1ère partie.

Vendredi, 24, 8 heures 15, salle des conférences. — Cours de la Schola Cantorum. — Degré intermédiaire (Prof. Pineault).

Samedi, 25, cours de pédagogie. — Section française (salle des promotions). — 9 heures : Cours d'enseignement de la langue maternelle à l'école primaire, 1ère partie (abbé Maurice); 10 heures 15 : Comment enseigner l'anglais aux élèves de langue française, 1ère partie (un Frère de l'Instruction Chrétienne); 3 heures 15 : L'enseignement de la géographie, 1ère partie (Prof. Emile Miller); — English Section (Lecture Room); 2 p. m., Book-keeping, Part I (Prof. Banks); 3.15 p. m., Our Schedule of Studies (Inspection Curdahy).

Samedi, 25, cours de pédagogie. — Congrégation de Notre-Dame (1010 ouest, rue Sherbrooke) section française. — 9 heures : De l'enseignement de la langue maternelle à l'école primaire, 1ère partie (abbé Maurice); 10 heures 15 : Comment enseigner l'anglais aux élèves de langue française, 1ère partie (un Frère de l'Instruction Chrétienne). — English Section, Second Essay handed in: What methods should be used to render the teaching of the mother tongue truly effective?

LA SOIRÉE DES VOYAGEURS DE COMMERCE
AU MONUMENT NATIONAL.

C'est vendredi prochain, 31 janvier, que les voyageurs de commerce donneront leur quatrième soirée annuelle. M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire du Canada, dans une conférence sous le titre de « Si Dollard revenait », tiendra de notre glorieux passé des leçons pratiques pour nos devoirs de l'heure présente.

En voici le programme musical :
En Voix : M. Lucien Chevalier, élève de Jean de Redke et du comte de Trobado, se fera entendre pour la première fois à Montréal dans « La dernière feuille » de E. Chausson, et dans l'Invocation « Faust » de Gounod. Mlle Blanche Gonthier, si appréciée dans « Mireille », chantera « Le Papillon » de Fauré et « Oiseau bleu » de Delerose. M. Hercule Lavoye, de la Société Lyrique des artistes canadiens et membre du Cercle catholique des voyageurs de commerce, fera valoir son jeune talent dans « Chanson triste » de Duparc et dans « Le pas d'arme du roi Jean » de Saint-Saëns, puis reparaitra avec Mlle Blanche Gonthier pour exécuter le duo de l'escarpolette « Vénus » de Messager. M. Emile Tarantolo fera vibrer son violon dans « Polonaise » de Minevski, le « Menuet » de Mozart et le « Tambourin » de Kreisler.

Les voyageurs de commerce prient leurs amis et le public de retenir immédiatement leurs sièges, car presque tous les billets réservés sont vendus et les autres s'envolent rapidement. Ils pourront s'en procurer aux dépôts suivants : « Le Devoir », rue Saint-Vincent, le Collège Sainte-Marie, rue Bleury, et chez M. Edmond Archambault, 312-est, rue Saint-Catherine, où le plan de la salle est déposé.

Les billets réservés se vendent 75 sous et les autres 50 sous. Retenez votre billet dès aujourd'hui. (Communiqué)

A PROPOS D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

UNE LETTRE DE SIR HORMISDAS LAPORTE

M. le sénateur Dandurand nous prie de publier la lettre suivante qui vient de lui adresser sir Hormisdas Laporte :

Ottawa, 22 janvier 1919.
Mon cher sénateur,
J'ai votre lettre du 21 courant, dans laquelle vous me transmettez une découpe du journal le « Canada », et aussi copie d'une lettre que vous adressiez à sir Alexandre Lacoste, le 8 janvier dernier.

En réponse, je dois vous dire que je partage absolument vos vues en ce qui concerne les raisons énoncées pour obtenir une législation destinée à rendre l'instruction obligatoire dans la province de Québec. Je ne crois pas cependant qu'il



"Merci à Dieu d'avoir créé le Thé"

— Sydney Smith.

Dans le volume délicieux de Sydney Smith, « Lady Holland's Memoirs », nous lisons ce passage :
« Merci à Dieu d'avoir créé le thé ! Que deviendrait le monde sans le thé ! Comment a-t-il pu exister sans lui ! Je me réjouis de n'être pas né avant le thé ».

On pourrait difficilement écrire une attestation plus concise des bienfaits du thé.
C'est ce qu'éprouvent la plupart des gens qui boivent Lipton's, mais ils ne peuvent exprimer aussi bien leur sentiment.
Nous garantissons absolument la qualité du thé Lipton's parce que nous le cultivons, le mélangeons, l'emballons et le vendons nous-mêmes.
Le thé Lipton's aide à la digestion, soulage le corps et stimule l'esprit.

LIPTON'S
PLANTEUR DE THE, CEYLAN.

En vente partout.

LE THE UNIVERSEL
300 tasses à la livre.

GRANDS MAGASINS GOODWIN

Complets pour hommes, jeunes gens et adolescents



Les tissus comprennent serges canadiennes et anglaises, tweeds et worsteds, en gris pâle et foncé, brun, vert et bleu, quadrillés, rayés et dessins unis. Les modèles comprennent gilets sac à 2 et 3 boutons pour hommes, et forme ajustée à 2 et 3 boutons et à ceinture pour jeunes gens et adolescents, 1-4 et complètement doublés. Vestes hautes, à 5 et 6 boutons. Pantalons bien taillés, moyennement larges et étroits, et finis avec ganses à ceinture unies et tubulaires, 5 poches, bas unis ou relevés, grands 34 à 44. Prix :

24.50 27.50 30.00 32.50
ET 35.00

Goodwin's—Au rez-de-chaussée.

Liquidation de
Gants doublés en
fourrure
pour dames

Gants en bon mocha, coutures prix, deux boutons-pression, gris et bruns, pointures 6 à 7 1/2. Prix de liquidation, la paire, rabais de... 33-13 %

Une série de gants en mocha brun, coutures prix, deux boutons-pression. Prix de liquidation, la paire, rabais de... 33-13 %

Avec courroie aux poignets. Prix de liquidation, la paire, rabais de... 33-13 %
Goodwin's—Au rez-de-chaussée.

MAGASINS OUVERTS
DE

9 à 6

Magasins fermés à 6.00 p.m.

Magasins ouverts à 9.00 a.m.

Goodwin's
LIMITED
TELEPHONE UPTOWN 700.

LA NUIT DE NOEL A VERDUN

par E. Sainte-Marie Perrin

(Suite)

On n'en voit pas le terme : les tranchées nous sont encore cachées. Qui en sait le dosage et la densité ? Qui mesurera la profondeur de douleur que renferme cette terre ? D'elle à nous monte le sentiment de sa lamentable richesse, de l'affreux embrassement qu'elle a fait de ces Français roulés en elle, transformés et perdus dans ce labour géant d'un automne sans fin, broyés par la mort monotone, dans le harcèlement continu de ce bruit de canon. Et de ce bruit et de ce broiement, et de cette perte sans remède, et de l'inutile tendresse qui nous emplit pour ceux que nous n'avons pu sauver du sort effroyable, l'être est pénétré jusqu'au fond; il comprend Verdun, il ne pourra pas l'oublier. Et la source remuée des larmes se soulève en lui.

Le canon peut se taire, les témoins peuvent disparaître; Verdun sera toujours ce lieu de guerre indescrivable où les pèlerins du sang français pourront venir pendant des générations. Jamais un paysage ne fut plus adapté à son histoire; jamais drame et nom ne furent mieux servis et plus profondément exprimés par des plateaux nus; jamais ce qui se passa n'eut avec son décor plus de ressemblance.

Et ce qui se passa, on le sait bien à présent, ce fut la fonte de la force militaire de la France, Verdun, tragique creuset ! Mais ce qu'il a de pathétique, ce n'est pas qu'on y soit tant mort, c'est qu'on y ait tant résisté. Le miracle n'est pas de cette hécatombe, mais de cet entêtement. La mort n'est pas un exemple, elle n'est pas une leçon, elle n'est qu'un accident, un résultat. Ce qui est beau, ce dont sort une vertu, c'est ce qui se fait en dépit d'elle. C'est la traversée de ce filet de la mort, c'est le passage sous son haleine, le remplacement indéfini des hommes par des hommes, pour se jeter et se terrer dans son lit liquide. C'est la persistance d'une seule pensée, la

farouche pensée, ce « non » plein de rage et de résolution opposé à la volonté adverse, les centaines de milliers de faces qui, se succédant devant la même menace, lui ont montré la même unique expression. C'est l'endurance au delà des forces... Et ce fut, par delà les forces épuisées, le succès.

On comprend la pensée de ceux qui se sont battus ici, et qu'un homme qui n'a rien trouvé à raconter de toute la guerre qu'il a faite, quand on prononce le nom de Verdun, redresse la tête et vous déballe ses souvenirs. Ce sont ces souvenirs qui ont rendu possible tout l'effort, et d'eux que sortait cette certitude qu'avaient les Français d'être un jour venant les vainqueurs de la guerre. Celui qui n'a pas été vaincu à Verdun peut vaincre partout. Quand un de nos régiments passe, avec des regards durs comme un couteau, le nom de Verdun y luit.

J'avais voulu, après une première visite, revoir le plus tôt possible ce pays unique, où j'avais obtenu le privilège de passer à la citadelle la nuit de Noël suivante.

Quand nous arrivâmes l'entrée du souterrain de Verdun, le colonel qui le commandait attendait l'automobile devant cette ouverture, au

LE DEVOIR

commencera très
prochainement la
publication d'un

NOUVEAU FEUILLETON



bas de la paroi verticale du fort. Il faisait nuit noire depuis deux heures déjà, et nous avions erré dans Verdun assez longtemps sans retrouver, dans ces rues démolies, le chemin de la citadelle. La voiture montait des pentes qui aboutissaient à des décombres, une autre voie menait à un éboulement dangereux; personne dans les rues pour nous renseigner. Au-dessous des maisons écroulées, cependant, quelquefois on voyait une petite lueur dans les caves; c'était le gîte précaire d'un homme. Mais Verdun n'avait plus depuis longtemps, ni habitants, ni troupes. Il n'y avait pas un quart de logement qui fût encore debout, et comme le canon allemand y envoyait tous les jours un certain nombre d'obus lourds, les derniers pans de murs s'écroulaient un à un. Verdun, ce soir-là, dans le total silence, la neige couvrant et amollissant ses arêtes étranges de ruines, était d'une beauté comme magique : un vent froid rendait l'air sec et pur; dans la nuit éclairée par les plaques de neige où les pierres avaient une couleur rosée, des pans de cloisons bizarrement découpés, des restes de façades, des angles de maisons, gardant encore une hauteur de cinq ou six mètres, étaient des fantômes que le fanal de l'automobile touchait, déformait, puis

abandonnait à leur ombre. On voyait dans un monde irréel, moins triste qu'un décor, mais aussi loin de la vie que Pompéi : car cette miniature humaine éloignée la sensation de la vraie vie, de même que les vieilles photographies effacées achèvent de nous rendre impossible la représentation du personnage défunt. Mais, plastiquement, Verdun, cette nuit-là, était beau. La grosse Meuse verte, gelée, ne coulait plus.

A la citadelle on s'enfonçait dans les couloirs maigres qui sont les « écoutes », ou les couloirs larges qui sont les « chambres ». Tout cela est uniquement galeries, de quelques centaines de mètres de long, se croisant et se recroisant à l'infini. Une seule pièce large : cette étonnante, cette légendaire salle à manger où les officiers de passage prenaient place au hasard, apportant leur repas, ou le prenant aux fourneaux du fond, et se mêlant un instant les uns aux autres, soit qu'ils montent vers l'Enfer, soit qu'ils redescendent.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au 50, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), J. N. Chevrier, gérant général.

La Vie Sportive

MARCHE DU NATIONAL

Samedi 25 janvier prochain, est la date fixée pour l'ouverture des inscriptions à la grande marche en raquette St-Laurent-Montreal, du 16 février prochain. Toutes les inscriptions devront être adressées au président du club de raquette le "National", au paléstre de l'association, 80 rue Cherrier. Tous les clubs de raquette du Canada recevront les formules de participation à cette marche samedi au plus tard, ainsi que les instructions concernant cet événement.

Cette marche d'endurance, organisée pour la première fois l'an dernier, dans le but de réveiller le sport de la raquette, et qui remporta un si éclatant succès, est maintenant devenue l'épreuve officielle de

la section de la raquette de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationale et sera toujours sur son programme chaque saison.

Soixante-cinq concurrents prirent part à cette randonnée l'an dernier, et on espère inscrire cette année, au moins cent raquetteurs. Les différents clubs de raquette ont déjà commencé l'entraînement de leurs marcheurs, et c'est donc dire que l'on verra une lutte plus intéressante encore que l'an dernier, car les athlètes seront mieux préparés à entreprendre cette marche.

On verra des athlètes de grand renom, ainsi que des vétérans du sport de la raquette, prendre part à cette épreuve classique.

LA SALLE DE QUILLES AU PALESTRE DE LA RUE CHERRIER

La salle de quilles du National, disent les experts, est la plus belle de Montréal. Ils sont là dans les bornes de l'exacte vérité, et tous ceux qui pourraient en goûter l'usage, qu'ils viennent visiter le Palestre de la rue Cherrier et cette salle en particulier, qui a été confiée à l'administration de M. Wm. LaHaise, l'expert local bien connu. Tous les membres rivalisent d'adresse pour établir des records, même M. P. Bédard et E. Meunier sont ceux qui tiennent actuellement le haut de la "course", le premier avec un re-

cord de 165 aux petites quilles et le second avec un record de 254, aux grosses quilles.

Les amis des membres sont invités à les accompagner au Palestre. Ils recevront un privilège de visiteur pour une semaine, après quoi ils ne manqueront pas de s'inscrire comme membres à vie ou comme membres actifs. Les cotisations de ces deux catégories sont à paiements très faciles, à savoir: membres à vie, \$100.00, payable par versements; membre actif, \$15.00 par année payable \$5.00 en signant l'application et la balance \$5.00 par mois.

ILS REGLERONT LA QUESTION DE SUPREMATIE

Le sport de la boxe semble devoir prendre une extraordinaire impulsion à Montréal.

L'entrée dans l'arène d'une couple de boxeurs comme Eugène Brousseau et Oscar Deschamps a soulevé un intérêt énorme. En effet, les amateurs de sport aiment bien à voir une bonne rencontre, mais ce qu'ils préfèrent surtout c'est de voir des boxeurs locaux à l'œuvre, surtout lorsque ces boxeurs sont des étoiles comme Brousseau et Deschamps.

Vendredi dernier, l'annonce que Deschamps ferait face à Sherman attirait au Français une foule énorme. Mercredi soir, il y avait plus de trois mille personnes au Parc Sohmer, pour être témoins des débuts de Brousseau comme professionnel.

Mercredi soir prochain, les favoris de sport recevront une fois de plus deux vieux rivaux à l'œuvre: Frankie Fleming et Eddie Wallace.

Lors de la dernière rencontre de ces hommes, il y a un peu plus d'un mois, Wallace administra une magistrale raclée à Fleming, mais malgré cela, le boxeur de Laprairie, qui a déjà battu Wallace d'une façon décisive, au Gaiety, n'est pas convaincu de la supériorité du pugiliste de Brooklyn, et il se promet bien de prendre, la semaine prochaine, une éclatante revanche de sa récente défaite.

LE VICTORIA BAT LOYOLA

LES JOUTES D'HIER SOIR DANS LA LIGUE DE LA CITE ONT ETE FORT INTERESSANTES. — Mc GILL TRIOMPHÉ DU SHAMROCK.

Le Victoria a pris la tête de la ligue de la Cité hier soir, laquelle était détenue par les Vickers, en triomphant des Loyola par le score de 5 à 2, dans une partie qui fut incertaine jusqu'à la moitié de la troisième période. Cette victoire déloge les Vickers de la première place, et les Vics mènent par un point. La dernière partie du programme d'hier a été gagnée par le McGill sur les Shamrock par le score de 5 à 1.

Alignements et sommaires: —

PREMIERE PARTIE

Loyola	but	David
Hough	points	Magge
Timmins	couverts	Shibley
Longman	centres	Slater
A. Lamarre	ailes	Mowatt
P. Lamarre	ailes	Russell

Substituts: — Loyola: M. Tarry, McDonald, Trihey, S. Panneton, Harrison, Poirier, Tellier, Kelly, Holland; Victoria: Hughes, Hall, Anderson, Baridon.

Arbitres: Hall et Sergeant.

Sommaire

Première période

2-Victoria, McGee . . . 13.00

Deuxième période

3-Loyola, Longman . . . 16.00

Troisième période

4-Victoria, Slater . . . 9.00

5-Victoria, Slater . . . 5.00

6-Victoria, Mowatt . . . 1.00

7-Loyola, Trihey . . . 2.00

DEUX GRANDS ASSAULTS DE BOXE CE SOIR

La séance de ce soir au théâtre Français, sous les auspices du club de boxe Olympique, sera un grand succès. La première séance, tenue vendredi prochain, a été une réussite complète, et les organisateurs sont absolument satisfaits. Le programme de ce soir ne le cède en rien à celui de la semaine dernière. Le voici en quelques lignes: —

D'abord, la finale sera entre "New Al" McCoy et Young Carpenter. Ces deux pugilistes viennent de New-York. Ils sont rudes et scientifiques tous les deux, et on les verra avec intérêt dans l'arène du Français, ce soir.

Le club Olympique ne craint pas d'amener ici des pugilistes inconnus, mais capables, et la présence d'un autre boxeur de France ici, ce soir, sera certainement goûtée.

Comme semi-finale, nous reverrons Oscar Deschamps, dont les débuts professionnels, vendredi passé, ont été couronnés d'un tel succès. Deschamps, fera face à Kid Henry, un des plus rudes et plus habiles boxeurs de Montréal. Henry a fait face à Kid Lewis, une merveille qui s'est mis en évidence avant-hier, au Parc Sohmer, et il fera une dure résistance à Deschamps.

OTTAWA A BATTU TORONTO

Ottawa, 24. — Le club de hockey Ottawa a défait celui de Toronto par un score de 3 à 2 à l'Aréna hier soir. La partie a été fort contestée. Voici l'alignement des équipes: —

SOMMAIRE

Première période

1-Toronto-Skinner . . . 4.00

2-Ottawa-Denney . . . 8.00

3-Toronto-Randall . . . 8.00

Deuxième période

Pas de score.

4-Ottawa-Nighbor . . . 6.00

5-Ottawa-Nighbor . . . 6.00

Score final: Ottawa, 3; Toronto, 2.

Ottawa, vs Toronto

Benedict Buts Lindsay

Cleghorn Points Mummery

Cameron Couvre p. Randall

Nighbor Centre Crawford

Darrag Ailes g. Skinner

Denney Ailes d. Noble

Substituts: — Ottawa: Gerard, Boucher et Broadbent, Toronto: Meeking et Adams.

Arbitres: Harvey Pufford; arbitre du jeu: Charlie McKinley.

Arbitres: Alf. Living et Joe Wallace. Chronomètres: Fred. Deney et J. M. Walker. Marqueur: J. Larkin.

ARTHUR BEDARD GAGNE LE CONCOURS DE QUILLES

Arthur Bédard, du club Electra, de la classe "A", de la Montreal Bowling Association, a démontré une fois de plus hier soir qu'il était incontestablement le champion des joueurs de quilles de la province en gagnant le concours d'endurance organisé par Rod. Lamoureux, aux adieux Electra.

Ce concours qui comprenait 24 parties commença à 8 heures précises hier soir et se termina à 4 heures ce matin. Les dix-huit concurrents durent jouer pendant près de neuf heures sans interruption. Gagnon, de Québec, prit le devant au début et conserva cette position jusqu'à la cinquième partie alors que Meunier le devança. Le représentant du National mena avec une avance assez considérable jusqu'à la dix-huitième partie mais Bédard, de l'Electra, qui avait eu un mauvais début, devint menaçant et réussit même à prendre la première place après un grand ralliement. A la fin de la septième partie Meunier avait un avantage de 66 points sur Bédard et à la quatorzième il était à 117 points en avant du capitaine de l'Electra mais à la conclusion du concours Bédard emportait la palme avec une majorité de 144 points. La pitre figure de Bédard au début doit être attribuée au fait qu'il jouait sur les allées 1 et 2 et 3 et 4, qui sont pratiquement étrangères pour lui.

Talbot, aussi de l'Electra, s'est révélé comme un joueur d'endurance car après avoir été en arrière de plusieurs centaines de points il réussit à se classer troisième.

Voici le classement des concurrents aux diverses étapes:

A 11 H.—SEPT PARTIES JOUEES

1.—Meunier . . . 1385

2.—Gagnon . . . 1336

3.—Bédard . . . 1319

4.—Eron . . . 1278

5.—Wright . . . 1267

6.—Tahamont . . . 1249

7.—Pelletier . . . 1233

8.—Caron . . . 1230

9.—Jachmain . . . 1228

10.—Gélneau . . . 1216

11.—Thibault . . . 1214

12.—Gérian . . . 1205

13.—Egon . . . 1173

14.—Talbot . . . 1171

15.—Desautels . . . 1128

16.—Rothschild . . . 1128

17.—Chrétien . . . 1099

18.—Mignault . . . 1059

1 H. 45.—14 PARTIES JOUEES

1.—Meunier . . . 2673

2.—Gagnon . . . 2625

3.—Pelletier . . . 2564

4.—Bédard . . . 2556

5.—Jachmain . . . 2504

6.—Wright . . . 2475

7.—Tahamont . . . 2463

8.—Talbot . . . 2401

9.—Gélneau . . . 2397

10.—Gérian . . . 2365

11.—Eron . . . 2363

12.—Desautels . . . 2365

13.—Talbot . . . 2345

14.—Egon . . . 2345

15.—Rothschild . . . 2255

16.—Chrétien . . . 2196

17.—Mignault . . . 2090

A 4 H. 45.—21 PARTIES JOUEES

1.—Bédard . . . 3997

2.—Meunier . . . 3853

3.—Talbot . . . 3818

4.—Pelletier . . . 3759

5.—Thibault . . . 3741

6.—Gagnon . . . 3730

7.—Wright . . . 3704

8.—Jachmain . . . 3648

9.—Gélneau . . . 3630

10.—Tahamont . . . 3586

11.—Gérian . . . 3553

12.—Desautels . . . 3538

13.—Caron . . . 3528

14.—Eron . . . 3463

15.—Egon . . . 3444

16.—Rothschild . . . 3374

17.—Chrétien . . . 3353

18.—Mignault . . . 3122

en part la patinoire; les passes heureuses se multiplièrent et la résultante fut que MM. E. Laurence, G. Guay et A. Cormier, complètent, prenant ainsi le devant sur le redoutable adversaire.

La troisième période fut plus calme. Les Québécois attaquèrent peu mais défendirent avec acharnement leurs buts.

Les Collégiens, MM. Paul Berthel et René Joannette, lancèrent plusieurs fois mais sans résultat. A son tour, E. Laurence, profitant d'un petit moment d'indécision de la part des Québécois, s'empara de la rondelle, trompa la défense, prit en défaut le gardien des buts, et compta le quatrième et dernier point des vainqueurs.

M. L. Brissette dut remplir la délicate fonction d'arbitre pour les deux équipes rivales. Son caractère énergique et impartial donna entière satisfaction.

ANGLETERRE

UNE GRÈVE DE COURTE DURÉE

PRES DE CENT CINQUANTE MILLE MINEURS DU YORKSHIRE, QUI AVAIENT DECLARE LA GRÈVE, REPRENNENT LE TRAVAIL CE MATIN, APRES AVOIR OBTENU CE QU'ILS DEMANDAIENT.

(Service de la Presse Associée)

Londres, 24.—La grève, déclarée par les 147,000 mineurs de charbon du Yorkshire, qui ont abandonné leur ouvrage, hier, parce que les propriétaires refusaient de se rendre à leur demande, a été réglée, vers la fin de l'après-midi, par le contrôle du combustible. On a accordé aux mineurs les vingt-cinq minutes qu'ils demandaient pour prendre leurs repas, tant que les mines seront sous le contrôle du gouvernement. Les mineurs retourneront à l'ouvrage ce matin.

LA SEMAINE DE QUARANTE HEURES

Lors d'une assemblée qu'elle a tenue, hier, après-midi, la fédération nationale des ouvriers, représentant plus d'un demi-million d'hommes et de femmes, a résolu de demander l'application de la semaine de quarante heures de travail.

A la suite de la conférence, qui a eu lieu hier, entre les propriétaires d'usines et les mécaniciens, on en est venu à une entente: les ouvriers retourneront à leur travail immédiatement à la condition que la conférence qui aura lieu la semaine prochaine, discute les demandes des employés.

L'entente conclue entre les ingénieurs comprend les ouvriers des cales-sèches et toutes les industries affiliées. Il est entendu qu'on exigera une semaine de 47 heures de travail. D'autres détails seront aussi discutés et réglés à la prochaine conférence.

Quelques économistes croient que les grèves qui se font de plus en plus nombreuses en Grande-Bretagne de ce temps-ci ne sont pas faites dans le but d'améliorer les conditions de travail des ouvriers, mais bien plutôt dans le but de répandre un mouvement révolutionnaire dans le monde ouvrier.

La suspension du travail dans les grands chantiers maritimes de la Clyde est due à un différend à propos de l'heure du repas. Avec l'ancien système de la semaine de 54 heures, les ouvriers se rendaient au travail l'estomac vide. Après avoir travaillé pendant deux heures, ils avaient une heure pour aller prendre un déjeuner. Sur le nouveau système de la semaine de 47 heures, les ouvriers n'ont plus de temps pour aller déjeuner et le travail commence à 7 heures. Le malaise actuel est dû particulièrement aux femmes qui n'aiment pas beaucoup à se lever à une heure si matinale pour préparer le déjeuner de leur mari.

Le *Daily Mail*, ordinairement bien renseigné sur les questions ouvrières, dit: "Les extrémistes sont la petite minorité dans ces unions, mais ils sont très actifs. Ils sont en révolte, non seulement contre le capital, mais aussi contre les chefs des unions."

DE LA VRAIE DÉMOCRATIE

C'EST AINSI QUE, DANS LE DISCOURS QU'IL A PRONONCE, HIER SOIR, A LA RECEPTION QU'ON LUI A FAITE, LE MAIRE A QUALIFIE SA NOMINATION AU CONSEIL LEGISLATIF.

En arrivant à la gare du Mile End, hier soir, à 6 heures, ce qu'on apercevait tout d'abord, c'était une immense forêt de... parapluies. Comme celle de Shakespeare, elle marchait. Et lorsque le train de Québec stoppa quelques minutes plus tard, elle ne marchait plus; elle se portait et criait: l'honorable Médéric Martin descendait de son wagon pour gagner la limousine qui devait le ramener à sa résidence de la rue Logan.

Une fois chez lui, où l'avait suivi le gros de la foule, le nouveau conseiller législatif de la division Alma fit les honneurs de la maison, puis il parla.

En dépit de l'inclemence de la température la manifestation avait bien réussi; aussi remercia-t-il tout d'abord ceux qui avaient pris la peine d'assurer son succès. Ensuite, avec humilité:

Messieurs, dit-il, ce n'est pas Médéric Martin, que le premier ministre a nommé conseiller législatif; c'est celui qui incarne, comme mon ami Séguin, la majorité de la classe ouvrière. La province de Québec, dans la personne de sir Lomer Gouin, aura été la première à reconnaître le principe de la vraie démocratie et il faut espérer que cet exemple sera suivi par les autres provinces du Dominion. Car vous verrez que, en dépit de ceux qui critiquent le premier ministre, l'a-

DE LA VRAIE DÉMOCRATIE

en part la patinoire; les passes heureuses se multiplièrent et la résultante fut que MM. E. Laurence, G. Guay et A. Cormier, complètent, prenant ainsi le devant sur le redoutable adversaire.

La troisième période fut plus calme. Les Québécois attaquèrent peu mais défendirent avec acharnement leurs buts.

Les Collégiens, MM. Paul Berthel et René Joannette, lancèrent plusieurs fois mais sans résultat. A son tour, E. Laurence, profitant d'un petit moment d'indécision de la part des Québécois, s'empara de la rondelle, trompa la défense, prit en défaut le gardien des buts, et compta le quatrième et dernier point des vainqueurs.

M. L. Brissette dut remplir la délicate fonction d'arbitre pour les deux équipes rivales. Son caractère énergique et impartial donna entière satisfaction.

DE LA VRAIE DÉMOCRATIE

PRES DE CENT CINQUANTE MILLE MINEURS DU YORKSHIRE, QUI AVAIENT DECLARE LA GRÈVE, REPRENNENT LE TRAVAIL CE MATIN, APRES AVOIR OBTENU CE QU'ILS DEMANDAIENT.

(Service de la Presse Associée)

Londres, 24.—La grève, déclarée par les 147,000 mineurs de charbon du Yorkshire, qui ont abandonné leur ouvrage, hier, parce que les propriétaires refusaient de se rendre à leur demande, a été réglée, vers la fin de l'après-midi, par le contrôle du combustible. On a accordé aux mineurs les vingt-cinq minutes qu'ils demandaient pour prendre leurs repas, tant que les mines seront sous le contrôle du gouvernement. Les mineurs retourneront à l'ouvrage ce matin.

DE LA VRAIE DÉMOCRATIE

Lors d'une assemblée qu'elle a tenue, hier, après-midi, la fédération nationale des ouvriers, représentant plus d'un demi-million d'hommes et de femmes, a résolu de demander l'application de la semaine de quarante heures de travail.

A la suite de la conférence, qui a eu lieu hier, entre les propriétaires d'usines et les mécaniciens, on en est venu à une entente: les ouvriers retourneront à leur travail immédiatement à la condition que la conférence qui aura lieu la semaine prochaine, discute les demandes des employés.

L'entente conclue entre les ingénieurs comprend les ouvriers des cales-sèches et toutes les industries affiliées. Il est entendu qu'on exigera une semaine de 47 heures de travail. D'autres détails seront aussi discutés et réglés à la prochaine conférence.

Quelques économistes croient que les grèves qui se font de plus en plus nombreuses en Grande-Bretagne de ce temps-ci ne sont pas faites dans le but d'améliorer les conditions de travail des ouvriers, mais bien plutôt dans le but de répandre un mouvement révolutionnaire dans le monde ouvrier.

La suspension du travail dans les grands chantiers maritimes de la Clyde est due à un différend à propos de l'heure du repas. Avec l'ancien système de la semaine de 54 heures, les ouvriers se rendaient au travail l'estomac vide. Après avoir travaillé pendant deux heures, ils avaient une heure pour aller prendre un déjeuner. Sur le nouveau système de la semaine de 47 heures, les ouvriers n'ont plus de temps pour aller déjeuner et le travail commence à 7 heures. Le malaise actuel est dû particulièrement aux femmes qui n'aiment pas beaucoup à se lever à une heure si matinale pour préparer le déjeuner de leur mari.

Le *Daily Mail*, ordinairement bien renseigné sur les questions ouvrières, dit: "Les extrémistes sont la petite minorité dans ces unions, mais ils sont très actifs. Ils sont en révolte, non seulement contre le capital, mais aussi contre les chefs des unions."

Les gardes-malades conseillent

Zam-Buk parce qu'elles ont fait la preuve qu'il fait ce que l'on prétend de lui.

Mlle E. L. Doxey, garde-malade diplômée, de Chicago, 3220 avenue Michigan, dit: "J'ai une patiente qui souffrait terriblement des hémorroïdes. Zam-Buk est le seul remède qui la soulageait."

"J'ai moi-même fait usage de Zam-Buk pour la même incommodité, et aussi pour des plaies et des brûlures, et j'y ai la plus grande confiance."

DE LA VRAIE DÉMOCRATIE

En arrivant à la gare du Mile End, hier soir, à 6 heures, ce qu'on apercevait tout d'abord, c'était une immense forêt de... parapluies. Comme celle de Shakespeare, elle marchait. Et lorsque le train de Québec stoppa quelques minutes plus tard, elle ne marchait plus; elle se portait et criait: l'honorable Médéric Martin descendait de son wagon pour gagner la limousine qui devait le ramener à sa résidence de la rue Logan.

Une fois chez lui, où l'avait suivi le gros de la foule, le nouveau conseiller législatif de la division Alma fit les honneurs de la maison, puis il parla.

En dépit de l'inclemence de la température la manifestation avait bien réussi; aussi remercia-t-il tout d'abord ceux qui avaient pris la peine d'assurer son succès. Ensuite, avec humilité:

Messieurs, dit-il, ce n'est pas Médéric Martin, que le premier ministre a nommé conseiller législatif; c'est celui qui incarne, comme mon ami Séguin, la majorité de la classe ouvrière. La province de Québec, dans la personne de sir Lomer Gouin, aura été la première à reconnaître le principe de la vraie démocratie et il faut espérer que cet exemple sera suivi par les autres provinces du Dominion. Car vous verrez que, en dépit de ceux qui critiquent le premier ministre, l'a-

DE LA VRAIE DÉMOCRATIE

PRES DE CENT CINQUANTE MILLE MINEURS DU YORKSHIRE, QUI AVAIENT DECLARE LA GRÈVE, REPRENNENT LE TRAVAIL CE MATIN, APRES AVOIR OBTENU CE QU'ILS DEMANDAIENT.

(Service de la Presse Associée)

Londres, 24.—La grève, déclarée par les 147,000 mineurs de charbon du Yorkshire, qui ont abandonné leur ouvrage, hier, parce que les propriétaires refusaient de se rendre à leur demande, a été réglée, vers la fin de l'après-midi, par le contrôle du combustible. On a accordé aux mineurs les vingt-cinq minutes qu'ils demandaient pour prendre leurs repas, tant que les mines seront sous le contrôle du gouvernement. Les mineurs retourneront à l'ouvrage ce matin.

DE LA

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

EN MOINS DE QUINZE JOURS, LE PRIX DU BEURRE A FAIT UNE CHUTE DE 15 SOUS, A CHICAGO. — SUSPENSION DES COMMANDES. — ICI, LE CALME REGNE.

Une dépêche de Chicago porte que le beurre a décliné de 5 sous la livre, hier, prix du gros, ce qui fait une chute de 15 sous la livre en moins de quinze jours. On disait hier que le commerce du beurre en gros ne souffrait pas seulement de contraction, mais de paralysie. La demande, tant pour l'exportation que pour la consommation locale, était à peu près au niveau de zéro. La cause première de ce fléchissement réside dans la suspension des commandes du gouvernement américain et des clients du dehors, par suite de l'abandon des approvisionnements outre-mer, particulièrement en Afrique-sud et en Australie. La hausse excessive des prix locaux a fait le reste, dit en terminant la dépêche télégraphique que nous citons.

Sur notre place, tout est calme et sans modification apparente.

Nous cotons :

FARINE-TYPE
Farine à bords (l.o.b.) local... \$11.25
Livraison au moulin... \$11.35
En lots fractionnés et aux épiciers... \$11.45

OEUF—

Les arrivages d'œufs ressortent à 297 caisses, comparativement à 645 pour le même jour de la semaine dernière et 199 pour la période correspondante de l'année dernière.

Œufs, "de fantaisie", tout récemment pondus... 70 à 72s
Œufs tout récemment pondus... 65 à 68s
Œufs entrecroisés de choix 56 à 57s
Œufs entrecroisés, No 1... 53 à 54s

BEURRE—

Les arrivages de beurre se présentent à 266 colis, contre 34 pour le même jour de la semaine dernière et 151 pour la période correspondante de l'année dernière.

Beurre, de premier choix... 53 à 54s
Beurre, de bon choix... 52 à 52½s
De l'arrière, de premier choix... 45 à 46s
De l'arrière, de bon choix... 41 à 43s

FROMAGE—

Les arrivages de fromage se présentent à 67 boîtes, par comparaison avec 75 boîtes pour la même période correspondante de la semaine passée et avec 381 pour le même jour d'il y a un an.

La commission impériale d'achat du fromage paye les prix suivants : Fromage No 1... 25s
Fromage No 2... 24½s
Fromage No 3... 24s

SUCRE—

New-York, 24. — Sucre brut, ferme; sucre traité par moulin centrifuge, 87.28. Sucre granulé fin, 90.00.

VOILAILES—

Dindes de choix, la livre 42 à 43s
Poulets nourris au lait... 32 à 33s
Poules... 24 à 28s
Oies, la livre... 25 à 26s
Canards, la livre... 32 à 34s

POMMES DE TERRE—

Le marché des pommes de terre est ferme. Les approvisionnements locaux ne sont pas excessifs et les arrivages sont relativement restreints. La demande est passablement intense. Par l'intermédiaire des facteurs ou marchands à commission (jobbers), les Montagnes Vertes s'échangent à \$1.90 et les Québec blanches, à \$1.70 le sac de 90 livres chez l'acheteur (ex-store), tandis que des lots enragonnés de celles-ci coûtent de \$1.35 à \$1.45 le sac de 90 livres, sur rail (ex-trait).

Les navets Québec, assez recherchés, demeurent inchangés, à \$1.25 le sac de 70 livres, chez l'acheteur (ex-store).

VIANDES FUMÉES—

Le ton du marché est ferme, à cause des arrivages peu considérables et de la forte demande de ces produits. Les jambons à \$1.70 le livre, sur rail (ex-trait). Les saucisses de 12 à 15 livres font s'établissent à 34 sous, cependant que le lard fumé à déjeuner (breakfast bacon) se vend de 42 à 43 sous; le lard fumé Windsor, de choix, varie de 45 à 46 sous; et le lard fumé Windsor déossé se traite à 48 et à 50 sous la livre.

NOTA— Les prix cotés ci-dessus, pour ce qui est surtout de la farine et des produits laitiers, sont ceux du producteur; les autres sont généralement ceux du commerce de gros à Montréal, à moins que quelque chose n'indique le contraire.

LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 24. — L'état de situation hebdomadaire de la Banque de France fait ressortir les changements qui suivent :

Encaisse or, aug., 3,102,000
Encaisse argent, aug., 426,000
Circulation, aug., 93,848,000
Compte courant du Trésor, aug., 48,633,000
Compte courant des particuliers, aug., 233,734,000
Portefeuille d'escompte, dim., 86,945,000
Avances, aug., 5,139,000

ÇA ET LA

Un nouveau et peut-être définitif tableau des souscriptions à l'emprunt de la Victoire (1918) vient d'être rendu public à Toronto, rapporte une dépêche de cette ville. La totalité des souscriptions s'élève à \$695,389,227. (Le compte rendu antérieur l'établissait à \$689 millions.) La souscription de l'Ontario se chiffre par \$336,055,350, répartis entre 542,648 souscripteurs. Montréal a souscrit \$146,302,250, et le reste de la province, \$34,061,200, soit un total de \$280,363,450, répartis entre 161,813 souscripteurs. Par un procédé que seul un fanatisme agressif peut expliquer, Montréal est complètement et volontairement oublié dans la colonne des calculs proportionnels, s'il faut en croire la dépêche publiée par les journaux de ce matin. Toute la province du Québec y apparaît, en effet, en singulière posture d'infériorité. Or, un simple calcul de division fait voir que la souscription individuelle moyenne, par rapport au nombre des souscripteurs, est de \$640.53 pour l'Ontario et de \$1,738.26 pour la province de Québec. L'ensemble des souscripteurs, dans tout le pays, est de 1,104,107.

Les bénéfices nets de la Banque Dominion, pour l'année financière écoulée, se chiffrent par \$1,086,498, soit une augmentation de \$81,435. L'an dernier, les bénéfices nets de la banque représentaient 8.35 p.c. du capital et de la réserve réunis, comparativement à 7.73 p.c. l'année avant.

Les recettes brutes d'exploitation du chemin de fer Grand-Tronc, pour la troisième période de janvier, se chiffrent par \$940,925, en augmentation de \$375,421, soit 66 pour cent, par rapport à la période correspondante de l'année dernière.

Les avis télégraphiques reçus de Wall Street mandent que la conservation du dividende de la Bethlehem Steel ordinaire a constitué un facteur de hausse, à l'ouverture des opérations, aujourd'hui. Les actions ordinaires Bethlehem Steel ont avancé un point et quart et les industrielles se sont ajoutées d'une fraction à un point, de même que les cuprifères, les pétrolières et le groupe de la propulsion (motors). Les principaux chemins de fer ont ajouté encore à leurs gains d'hier. Les valeurs de tabac et de caoutchouc émergent au milieu des spécialités, tandis que les transports maritimes s'établissent en réaction.

Une dépêche de New-York apprend que la Bethlehem Steel Corporation a déclaré hier un superdividende de 1-1/4 pour cent, sur ses actions ordinaires et de priorité (A et B), en sus du dividende usuel de 1-1/4 pour cent. La compagnie a également déclaré, pour toute l'année, mais distribuable trimestriellement, un dividende de 7 pour cent, sur les actions ordinaires, et de 8 pour cent, sur les actions de priorité.

LA LIVRE STERLING

Cours du change sterling, à New-York et à Montréal, aujourd'hui : Liv. sterling à N.-Y. à Montréal... 482.85
Papier à 60 jours... 473.80
Id., à demande... 473.80
Par câble sous-marin... 476.55
Cours du change new-yorkais sur la place montréalaise, 2-1-16 de prime.

Le franc (N.-Y.), 545 3-4.

Taux d'escompte, à Londres, 3% pour cent.

Taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, 5 pour cent.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par M.M. Brunet et Fils, courtiers, rue Saint-François-Xavier, n. 80, Montréal.

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Bryant, Dunn and Co., rue Saint-François-Xavier, No 80, Montréal.

Adams... 10 1/2
Apex... 1 1/2
Barrick... 1 1/2
Beaver... 1 1/2
Boston Creek... 1 1/2
Crown Res... 1 1/2
Davidson... 1 1/2
Dome Lake... 1 1/2
Dome Mines... 1 1/2
Gifford... 1 1/2
Harrington... 1 1/2
Hollinger... 1 1/2
Kirk Lake... 1 1/2
Laurie... 1 1/2
Lake Shore... 1 1/2
McIntyre... 1 1/2
Newry... 1 1/2
Ophir... 1 1/2
Pike Lake... 1 1/2
Preston... 1 1/2
Pres. E. Dome... 1 1/2
Schumacher... 1 1/2
Silver Leaf... 1 1/2
Thompson... 1 1/2
Thompson-Krist... 1 1/2
Thompson... 1 1/2
West Dome... 1 1/2
Westwood Hill... 1 1/2

LA MATINÉE A LA BOURSE

ELLE FOURNIT AUX ACTIONS STEEL OF CANADA L'OCCLUSION D'AFFAIRES EXCEPTIONNELLEMENT NOMBREUSES, A DES COURS EN PLUS-VALUE. — CALME PAR AILLEURS.

Le mouvement des affaires continue d'être languissant, à Wall Street, et les indications d'une irrégularité que s'accroît d'avantage tous les jours. Notre place est influencée par la tenue de la Bourse de New-York dans des proportions variables. Le compartiment des actions, à la Bourse de Montréal, traverse une longue période d'inactivité et de stagnation: les cours marquent le pas et les valeurs ne font que de rares apparitions au tableau. En revanche, le compartiment des obligations, en particulier celui des fonds fédéraux de guerre, accapare la presque totalité des affaires.

Ce matin, cependant, les actions Steel of Canada donnent des signes d'un réveil dont on ne saurait déterminer la durée. Cette valeur fait l'objet de nombreuses transactions, à des cours s'élevant de 59 3-4, en ouverture, à 61, vers midi, après avoir longtemps flotté entre 60 et 60 1-4 au milieu de la séance. Par ailleurs, la quantité des opérations est insignifiante.

Des lots fractionnés d'Iron trouvent preneur à 60 1-4; 10 Rioridon Paper se traitent à 117 1-4; les Can. Steamship déclinent à 44 et demi; les Atlantic Sugar s'inscrivent à 24 1-2; les Laurentide perdent de nouveau la fraction gagnée hier, à 192; les Spanish River ne bougent pas, à 17; 5 parts de Dom. Textile s'échangent à 102; les actions hors cote Laurentide Power abandonnent un demi-point, à 59 1-2; les Smelters s'élèvent encore une fois au-dessus de leur cours minimum, à 26; 10 parts d'Abitibi Power changent de mains à raison de 50, et les actions hors cote North American Pulp s'absorbent de légères proportions, à 3.

Pour ce qui regarde les actions de priorité, les Atlantic Sugar se négocient à 69 7-8; les Spanish River font prime, atteignant 64 1-4 et revenant finalement à leur niveau de début, soit à 64; et des lots déssortis d'Asbestos Corporation se transfèrent à 62.

OPÉRATIONS DE LA MATINÉE.

Cours fournis par les agents de change L.G. Beaubien et Cie, 50, rue Notre-Dame, Montréal.

Actions ordinaires
Can. Steamship... 50 1/2 à 51 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smelting... 25 à 26 1/2
Steel Co. of Can... 59 3/4 à 61
25 à 26 1/2
Dom. Textile... 102
Mont. L. H. and P. Cons. (Civ. Inv.)... 117 1/4
Abitibi... 10 à 11
Atlantic Sugar... 59 3/4 à 61
Brompton... 15 à 16 1/2
Laurentide... 192
Rioridon Paper... 117 1/4
Spanish River... 17
Shawinigan... 44 1/2
Canada Cement... 35 à 36
Can. Smel

LA PAIX

LE PROBLEME Russe SEMBLE LOIN DE SA SOLUTION

Hier encore, le conseil suprême ne savait si ses efforts allaient aboutir ou échouer — Aucune faction n'a répondu — Ceux qui ne veulent pas se commettre avec les bolcheviki — Divergences d'opinions marquées — Un adversaire redoutable — Les grandes questions mises à l'étude.

Paris, 24. — Il était encore incertain, hier soir, si l'effort que tentent les grandes puissances pour rétablir la tranquillité en Russie était pour échouer ou pour réussir. On n'a pas encore reçu de réponse des bolchevistes ou des autres factions. Comme le radiotélégramme dans lequel les Alliés ont transmis leur proposition n'a été envoyé qu'à 2 heures du matin, quelques jours s'écouleront peut-être avant qu'on sache à quoi s'en tenir.

Entre temps, des chefs antibolchevistes éminents, à Paris, ne cachent pas leur façon de penser. On a d'abord rapporté qu'ils étaient favorables à la mesure prise, mais ensuite des chefs comme Sazonoff ont déclaré qu'ils ne siègeront pas à la même table avec des assassins.

Le "Temps", journal mi-officiel, affirme que par sa proposition le conseil suprême "permet aux traités qui ont causé la défection de la Russie et ont permis aux Allemands de tourner toutes leurs forces contre la France, d'être admis sur le même pied que les loyaux."

Les délégués américains et anglais pensent toutefois que c'était la seule ligne de conduite à prendre. Les renseignements obtenus par les Alliés indiquent que les bolchevistes ont une puissante armée bien disciplinée. Un premier ministre a fait remarquer, hier, qu'étant donné ce fait, les bolchevistes ne peuvent être combattus que par de nombreuses troupes alliées qu'il faudrait envoyer sur les lieux, immédiatement, car aucun gouvernement ne demandera au peuple lassé de la guerre d'entreprendre une autre grande expédition militaire.

Le conseil des grandes puissances a choisi, hier, quatre questions principales qui seront présentées à la conférence plénière, samedi : d'abord, une législation internationale ouvrière ; en second lieu, les responsabilités et les sanctions relatives à la guerre ; troisièmement, les indemnités ; quatrièmement, l'internationalisation des ports, des cours d'eau et des chemins de fer.

Ces questions ne seront pas discutées en détail, mais seront immédiatement référées à des comités qui doivent les étudier et faire rapport.

Le conseil de guerre suprême, le

président Wilson, les premiers ministres et les ministres des Affaires étrangères des principales puissances se réunissent aujourd'hui avec le maréchal Foch, le feld-maréchal Haig, le général Pershing et le général Diaz.

La question qui sera étudiée ne sera pas la Russie ou la Pologne, comme on l'avait supposé, mais l'occupation militaire de l'Allemagne, à l'heure actuelle. Le conseil suprême désire obtenir des renseignements des chefs militaires, sur ce point. Dans quelques cercles alliés, on a donné à entendre que les troupes américaines dans les régions occupées devraient être relativement supérieures à celles des autres pays, parce que les Européens sont en guerre depuis plus longtemps. Dans les quartiers américains, on ne l'entend pas de cette oreille-là. On dit que le corps expéditionnaire américain est suffisant pour les besoins de la situation.

M. George Nicoll Barnes, ministre sans portefeuille dans le cabinet anglais, a exposé au représentant de la Presse associée, le projet de la Grande-Bretagne, touchant l'internationalisation du travail, qui sera pris en considération par le Congrès de la paix, samedi. En raccourci, M. Barnes propose l'établissement d'une commission internationale composée de représentants du capital et du travail, pour régler les problèmes ouvriers. Cette commission serait responsable envers la Ligue des nations. Le projet Barnes comporte d'abord la nomination par le Congrès de la paix d'une petite commission composée de délégués des grandes puissances. Cette commission convoquerait la première conférence ouvrière qui deviendrait à son tour la commission internationale centrale pour l'amélioration de la situation des ouvriers.

Le Congrès de la paix pourrait régler des questions telles que le droit du peuple à se constituer en unions ouvrières. La commission internationale ouvrière étudierait la question des heures du travail et autres problèmes de même nature. En cas de non-observation des accords du travail, la Ligue des nations serait appelée à régler la question. La commission internationale ouvrière ne s'occuperait pas des problèmes purement intérieurs de la nation.

Le capital et le travail régleront leurs différends locaux, comme auparavant. On a demandé à M. Barnes de quels pouvoirs jouira la commission pour faire observer ses décisions. Il a répondu en substance que si un pays refuse de marcher, on pourra l'amener à la raison en la privant de ses privilèges commerciaux.

LVOFF PARLE NET

Paris, 24. — Le prince Lvoff, l'ex-premier ministre de la Russie, a aujourd'hui vivement critiqué la décision du conseil suprême au sujet de la Russie.

"Nous ne croyions jamais", a dit le prince Lvoff, "que la conférence commencerait à faire la paix en nous maintenant des relations avec nos tyrans. Les bolchevistes ont renoncé à leur grande victoire à Paris. La décision du conseil est non seulement un danger contre nous, mais aussi contre le monde entier. La décision donne une nouvelle impulsion à l'anarchie."

M. Sergius Sazonoff, l'ex-ministre des Affaires étrangères de la Russie sous l'ancien régime et actuellement l'un des représentants du gouvernement de l'ekaterinodar et du gouvernement sibérien d'Omsk a déclaré qu'il ne participera pas à la conférence proposée par les Alliés, que les représentants bolchevistes seront admis.

M. Sazonoff déclare dans l'"Echo de Paris", qu'il ne se rendra pas aux Princes pour assister à la conférence qui aura lieu entre les différentes factions de la Russie et les représentants alliés. Il a ajouté qu'il est peu probable que le gouvernement de l'amiral Kolchak et celui du général Denikine envoient des émissaires, parce qu'ils savent ce que signifient les bolchevistes.

DELEGUES D'ALAND

Paris, 24. — Les îles d'Aland, archipel appartenant à la Finlande, à l'entrée du golfe de Bothnie, a envoyé une délegation à Paris. Quand la Finlande est devenue indépendante, la population insulaire a demandé au roi de Suède de rétablir les anciens liens qui unissaient les îles d'Aland à ce royaume. Le gouvernement suédois a proposé à la Finlande de tenir un plébiscite qui put être soumis ensuite à la ratification du Congrès de la paix.

Il s'écoulera probablement plusieurs semaines avant que les questions latino-américaines viennent sur le tapis au Congrès, à cause de la nature plus pressante des problèmes européens. Le différend entre le Chili, le Pérou et la Bolivie au sujet des provinces de Tacna et d'Antofagasta est le problème le plus important de l'Amérique latine, mais il semble qu'il ne sera pas pris en considération, avant l'établissement de la Ligue des nations.

LE JAPON

SYMPATHIES À LA RUSSIE

LE MINISTRE JAPONAIS DES AFFAIRES ETRANGERES DIT QUE SON PAYS DEPLORE LES EPREUVES DE L'ANCIEN EMPIRE DES CZARS ET ESPERE EN DES JOURS MEILLEURS.

Ottawa, 24. — M. S. Furuya, consul général du Japon au Canada, nous communique le discours que le vicomte Uchida, ministre des Affaires étrangères, a prononcé au parlement japonais le 21 janvier. En nous transmettant le texte, le consul signale quelques obscurités qu'il attribue à la transmission télégraphique.

Le vicomte Uchida a dit : "Le conflit gigantesque qui a ravagé le monde pendant quatre ans s'est terminé en une victoire complète pour les Alliés et le travail de la conférence de la paix est déjà commencé. La présente conférence a pour objet non seulement la restauration de la paix entre les Alliés et leurs ennemis mais aussi l'établissement de la paix dans le monde entier sur des bases solides et durables; elle vise ainsi, avec la fin de la guerre actuelle, les moyens préventifs d'empêcher la réprise d'une autre guerre dans l'avenir."

"Dans le même but, nous sommes résolus de collaborer en toute sincérité avec nos alliés à la conférence de paix afin de réaliser ces objets. Les relations du Japon avec les Alliés se sont resserrées d'une façon considérable par suite de la communauté d'intérêt qui les inspire dans la poursuite de la guerre. La visite du prince Higashikuni en Angleterre et ses voyages dans les capitales des pays de l'Entente n'ont pas peu contribué à fortifier encore les liens d'amitié qui relient notre pays avec les Alliés."

"Je dois maintenant traiter de la situation russe. A la suite de la proposition faite par le gouvernement américain et d'accord avec l'Angleterre, la France, l'Italie et la Chine, des troupes japonaises furent envoyées en Sibérie orientale au mois d'août, afin de porter secours aux troupes tchéco-slovaques. Le danger sérieux qui menaçait ces dernières dans leur existence même a été évité et le premier objet de notre expédition militaire en Sibérie est maintenant accompli. Cependant, réalisant que le retrait complet de nos troupes de Sibérie, à l'heure actuelle pourrait créer une situation critique fort préjudiciable à la préservation du bon ordre en ces régions, le gouvernement japonais n'a plus d'autre alternative que de maintenir pendant un certain temps encore une portion de ses troupes en certains endroits de l'est de la Sibérie. En même temps, il a décidé d'opérer une réduction lente de ses troupes à mesure que la situation s'améliorait."

"Nous ne pouvons oublier les services remarquables que la Russie a rendus à la cause des Alliés au début des hostilités, lorsqu'elle a fait diversion, en dépit d'énormes sacrifices, à la machine militaire allemande. Par malheur, des troubles intestins qui ont soudainement éclaté chez elle au milieu de la guerre, l'ont forcée à se retirer de la guerre; mais nos coeurs sympa-

thisent avec les Russes dans leurs épreuves actuelles et nous entretenons l'espoir que les efforts déployés par certains éléments patriotes en diverses régions de la Russie seront couronnés de succès par l'établissement d'un gouvernement uni et ami de l'ordre. Avec confiance, nous entrevoions la réhabilitation de la Russie au rang de grande puissance pour contribuer au progrès et à la civilisation du monde et nous sommes prêts à lui offrir toute l'assistance qui lui est due."

"Nous n'avons pas l'intention d'intervenir dans les affaires politiques de la Russie; encore moins, notre attitude serait-elle inspirée par le désir de prendre avantage de ses troubles domestiques pour afficher des ambitions de conquête territoriale ou économique."

"La question chinoise a été pour nous la source de graves ennuis, car la longue querelle civile qui existait ce pays a causé autant de malheur à la Chine elle-même qu'elle a créé de torts aux intérêts des pays étrangers. En conséquence nous avons donné un avertissement amical aux deux factions aux prises, le 2 décembre, en même temps que la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis et l'Italie. A cause de cette situation particulière, on craignait que tout secours financier donné à la Chine eût pu donner lieu à des malentendus et créer des malaises dans le règlement expéditif des difficultés actuellement pendantes entre la Chine et le Japon. Nous avons en conséquence décidé de refuser tout appui financier à la Chine soit sous forme de prêts ou autrement, afin de ne point prêter flanc à des complications politiques de ce pays."

"Le gouvernement ne peut cependant pas rebouter toute entreprise financière et économique de ses nationaux aussi longtemps qu'elle est fruit d'une légitime relation spéciale entre deux pays voisins et amis. Il nous est agréable de constater que les deux factions de la Chine ont suspendu depuis leurs opérations militaires et que l'opinion qui favorise des négociations de paix immédiates entre eux est en bonne voie de se réaliser. C'est le désir sincère du gouvernement japonais que les hommes d'Etat chinois d'atténuer les politiques diverses établies la paix et fassent régner l'union à l'intérieur des frontières de la République, afin de suivre la marche du monde."

"Des rumeurs malveillantes ont circulé à l'étranger de temps à autre au sujet de notre politique vis-à-vis de la Chine; je dois donner à ce sujet quelques mots d'explication. Il va sans dire que le Japon ne nourrit aucune ambition territoriale en Chine ou ailleurs et ne projette aucune action qui pourrait restreindre le développement des intérêts légitimes et le bien-être de la nation chinoise. Nous nous sommes constamment engagés à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine et de nous conformer scrupuleusement au principe de la portée universelle et des chances égales au commerce et à l'industrie."

"Nous établissons ainsi nos relations avec la Chine sur des fondements de justice et d'entente complète entre les deux nations; nous voulons demeurer un ami sincère de la Chine, et employer nos meilleurs efforts pour assurer un brillant avenir à la Chine et la prospérité des populations chinoises. Nous nous préoccupons particulièrement de traiter avec esprit de justice et d'amitié toutes les questions qui peuvent se soulever à la conférence de paix touchant les intérêts de la Chine. Sur l'acquisition du droit de disposer librement du territoire de Kiao-Tchéou loué à l'Allemagne, nous le rendrons à la Chine d'accord avec les conditions mêmes des notes supplémentaires du traité du 25 mai 1915, concernant la province du Chan-Toung. En même temps nous devons nous appuyer, dans une large mesure, sur les riches ressources naturelles de la Chine, afin d'assurer notre propre existence économique."

"Je n'ai pas de doute que le gouvernement et le peuple de Chine, appréciant pleinement nos relations amicales et de bons voisins, ne nous refuseront la coopération nécessaire à ce sujet. Ils peuvent toujours compter sur notre assistance, sans se soucier de la nature et de l'importance des cas qui peuvent se présenter dans la réalisation de leurs légitimes aspirations vers la prospérité même de la nation, comme les questions financières et économiques si nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de la Chine en général."

Avec l'effacement des puissances européennes, le monde entier est sur le chemin de la reconstruction. L'idée qui inspire ce mouvement est d'assurer l'établissement définitif d'une paix durable basée sur la justice et cet idéal se trouve bien d'accord avec la politique traditionnelle de ce pays. Le Japon n'a aucune autre aspiration que celle de chercher le développement libre et sans entraves de sa vie nationale sur les principes de justice et de paix et de tenir la porte ouverte au monde entier au sujet des activités légitimes et justes de la nation."

"Un lecteur impartial de l'histoire de l'empire ne peut qu'admettre que ce principe fondamental a toujours guidé et dirigé notre politique étrangère. Tous les projets agressifs et les manœuvres habiles ne sont destinés qu'à nous servir continuellement la plaie dans le cœur de la nation; ils altèrent à tout jamais la dignité et le prestige même de l'Etat. Armés de cette conviction, nous voulons poursuivre une politique équitable et nette dans toutes nos relations internationales."

JUGEMENT IMPORTANT

(De notre correspondant)

Sherbrooke, 24. — Jugement a été rendu, hier à midi, dans la cause relative à l'"Aetna Chemical Co." de Drummondville par le juge Mayer, de la Cour Fédérale de New-York. Le magistrat, au cours de ses conclusions, ordonne aux liquidateurs Odell et Holt, de l'"Aetna Explosive Co." de vendre l'usine de la compagnie, à Drummondville, pour la somme de \$350,000, à la "St. John Dry Dock and Steamship Co." L'ordre commande aussi aux liquidateurs de fermer les usines de l'"Aetna Chemical Co." de Canada.

Dupuis Frères

Au 'MAGASIN du PEUPLE'

Epicerie Dupuis
Licence de la Commission
des Vitres du Canada,
No 8-678.

SPECIAUX POUR SAMEDI

Poires dans le sirop.
marques Maple Leaf ou
Globe. La boîte... 47
Cacao Baker, 3 boîtes
pour... 25
Fèves blanches, la li-
vre... 10
Farine Regal, le sac de
7 lbs... 48
Vinaigre malt français
"L. A. Price". La bouteille... 45
Sauce aux tomates de
Clark, la bouteille #8, 25
et... 35

Confitures aux fram-
boises marque Raymond,
la jarre... 30 et 38
Ces spéciaux sont en
plus de la liste de prix
publiée dans les journaux
de jeudi soir et qui reste
en force demain, samedi.

Au sous-sol.

Vêtements pour hommes



PANTALONS pour hom-
mes, tweed rayé gris. Prix

2.45 et 3.95

En velours cordé

beige. Prix... 4.45

PALETOTS pour hom-
mes, genre Ulster, collet

convertible, en

frise noir. Prix

En cheviote gris foncé ou

brun. Prix... 23.95

SPECIAL DE 9 A 10 H.

CULOTES bouffan-
tes, pour garçons de

7 à 13 ans, en tweed

diagonal gris. Val. de

1.75 à 2.00 pour

1.39

Pas de commandes
par poste ou téléphone.

Au rez-de-chaussée.

Cigares

Boîtes de 50 ci-
gares "Recruit", Cha-
cune... 1.25

PIPES ET BA-
GUES. Prix,
chacune... 25

Au rez-de-chaussée.

Chocolat

Notre chocolat "Du-
pui Spécial", essences

assorties. Rég. 50 la li-
vre. Samedi... 37

Boîte spéciale.

Au rez-de-chaussée.

Au comptoir des bas



BAS "Gold", fabrication anglaise, pour

garçons, en gris fer seulement. 2.25

Pointures 7 1/2 à 9 1/2. Spécial... 1.69

BAS "Gold", pour hommes et enfants, en

noir avec le haut de couleurs va-
riées ; pointures 8 1/2 à 16. Prix...

BAS pour garçons et fillettes, laine

"Baldwin", côtes larges ; pointu-
res 8 à 9 1/2. Spécial... 1.50

BAS "Worsted" pour dames et enfants,

côtes larges, pure laine ; pointu-
res 8 1/2 à 10. Prix... 89

SPECIAL

Bas de coton ouaté, unis, pour dames, en

brun foncé, beige, noir et blanc ; pointu-
res 8 1/2 à 16. Régulier 59 pour... 49

SPECIAL

Bas de cachemire pour enfants, côtes

fines, en noir ; pointures 4 et 4 1/2. Blanc,

pointures 5 1/2, 6 et 6 1/2. Rég. 29, 35

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

et 40. Très spécial... 19

COMPLETEZ VOTRE GUERISON

et évitez les Rechutes de la Grippe

Après une attaque de Grippe ou de toute autre maladie sérieuse, la vitalité se trouve épuisée, le système nerveux déprimé, les muscles ont perdu leur ressort et le sang sa richesse — toute la constitution a besoin d'un supplément de nourriture reminéralisatrice et reconstituante, qu'elle ne trouvera qu'imparfaitement dans l'alimentation ordinaire. Dans ces convalescences le médecin prescrira avec de bons résultats la



Solution de
BIPHOSPHATE DE CHAUX
Médicinal
des Frères Maristes

Ce remède efficace servira à hâter la convalescence en fournissant au sang les sels indispensables à la reconstitution des muscles, des nerfs, des tissus et des os. C'est le reminéralisateur le plus efficace connu, le plus puissant tonique.

En vente dans toutes les phar-
macies

Distributeurs généraux :

Casgrain & Charbonneau

PHARMACIENS EN GROS

30 rue St-Paul Est - Montréal.



PRIX \$1.00